

# Sommaire

---

## **LE MOT DU MAIRE**

**Page 3**

## **VIE QUOTIDIENNE**

**Page 4 à 7**

- Une Fermière à Préguillac
- Une Championne à Préguillac
- La mobilité à Préguillac – Rézo pouce

## **PATRIMOINE**

**Page 8 à 11**

- Commémoration du 8 mai 2022
- Marguerite Petitjean, alias « Binette »

## **ENVIRONNEMENT**

**Page 12 à 13**

- *Petits rappels utiles*

## **VIE ASSOCIATIVE**

**Page 14 à 18**

- Les activités des associations

## **BLOC NOTES**

**Page 19 à 23**

- Etat civil - Les nouveaux Préguillacais
- Passeport et Carte d'Identité
- Le Service Militaire Volontaire (SMV)

## **COIN JEUX**

**Page 24 à 26**

## **ECHO MUNICIPAL**

**Page 27 à 37**

- Médiathèque
- Le Budget Prévisionnel 2022
- Les travaux communaux
- Prélude au festival
- Résumés des réunions du Conseil Municipal de décembre 2021 à mai 2022

## **ECHO COMMUNAUTAIRE**

**Page 38 à 39**

- Résumés des réunions du Conseil Communautaire de décembre 2021 à mai 2022

## **COIN JEUX**

**Page 40**

- Les solutions des pages 24, 25 et 26

***Nous remercions toutes les personnes qui ont pris part à l'élaboration de ce journal (rédaction, relecture, apport de photos, mise en page).***



MAIRIE  
7 rue de Perjus  
17460 PREGUILLAC

Tel : 05.46.93.66.29.

Fax : 05.46.96.91.49.

[mairie.preguillac@orange.fr](mailto:mairie.preguillac@orange.fr)

[www.preguillac.fr](http://www.preguillac.fr)

**Ouverture au public :** **Mardi :** 13h00 – 17h00

**Mercredi :** 8h00 – 12h00  
13h00 – 19h00

**Judi :** 13h00 – 17h00

**Vendredi :** 8h00 – 12h00

**Permanence des Elus :** Sur rendez-vous



## Le mot du Maire

---



En France, malgré les soubresauts actuels de l'épidémie, la COVID se banalise. Nous nous habituons à "faire avec" et à gérer des vagues périodiques de variants que l'on espère moins agressifs.

La guerre en Ukraine, la plus médiatisée de toutes les guerres passées et présentes, a pris la relève émotionnelle sur nos chaînes d'information. Les impacts de ce conflit sur l'Europe ont de nombreuses conséquences humaines, alimentaires et énergétiques.

Les pénuries ukrainiennes de céréales et d'engrais provoquent une inflation notable sur nombre de denrées.

Les décisions d'embargo - même partiel - de l'Union Européenne sur le pétrole et le gaz russe vont restreindre les réserves énergétiques et augmenter les prix en conséquence.

Les limites des ressources mondiales de l'énergie fossile nous inquiètent de façon permanente mais lointaine. L'augmentation de la tension internationale oblige à reconsidérer nos comportements vis-à-vis de l'énergie.

On en voit la preuve au niveau de l'état qui, après plus de dix ans de ministères composites regroupant l'écologie, le développement durable, les territoires et l'énergie, a créé en avril dernier un ministère à part entière avec l'unique fonction de "Transition énergétique".

A Préguillac, nous avons acheté 135 ampoules à LED sur l'ensemble de l'éclairage public dont nous avons réduit la durée d'éclairage en éteignant à 22h30 au lieu de 23h45.

Pour la chaudière à bois et ses bâtiments destinataires (mairie, école, salle des fêtes, centre de loisirs, médiathèque) nous avons ajouté des capteurs permettant le contrôle d'une déperdition d'énergie acceptable dans les canalisations d'eau chaude.

Chacun de nous dans son domaine privé diminue sa consommation électrique de manière forcée puisque les ampoules halogènes sont maintenant interdites à la vente et souvent remplacées par des LED. Quelques-uns ont fait installer de manière volontaire des panneaux photovoltaïques.

Le développement des transports en commun contribue à la diminution de la consommation d'énergie. Pour inciter la population à les utiliser, les transports sont gratuits dans les agglomérations de Dunkerque, Montpellier, Niort et bien d'autres.

Ce n'est pas encore le cas dans notre agglomération mais le prix des tickets reste inférieur au prix de revient global d'un trajet de Préguillac à Saintes et le système Allo'Buss personnalise nos possibilités de déplacements.

Nous n'avons pas tous encore ce genre de réflexes mais il faudra bien y venir.

Que cela ne nous empêche pas de profiter des événements communaux.

Avec le Prélude au Festival, les amateurs et les curieux ont passé un agréable après-midi avant de découvrir les morceaux de musique classique du Quatuor à cordes, de jeunes musiciens professionnels positivement surpris par la bonne sonorité de l'église Sainte Eulalie.

Ce 25 Juin, les "jeux inter-hameaux" proposent de joyeux divertissements à l'occasion exceptionnelle des 50 ans du Comité des Fêtes.

Le marché des producteurs aura lieu le 6 août et c'est le 15 octobre qu'un "salon du goût" sublimerà nos papilles gustatives.

Je vous souhaite de pouvoir profiter de ces festivités et de toutes les autres qui se présenteront à vous pendant cette période estivale.

Raymond Mohsen

# Une Fermière à Préguiillac



Bovins lait

## Trouver des pistes pour la valorisation

C'est avec enthousiasme que nous accueillons sur notre village une nouvelle exploitation !

En fait, il s'agit d'une ferme déjà bien connue à Préguiillac, située « au Logis », reprise et en cours de transformation pour une exploitation laitière.

Bientôt, tommes de fromage, fromage blanc, faisselle, crème fraîche... seront en production. Valorisation des produits locaux et passion pour le métier du terroir sont des qualités rares qu'il est important de souligner.

Félicitations à Marine Le Penven pour cette nouvelle entreprise dont les bons produits, n'en doutons pas, régaleront bientôt nos palais.

PORTRAIT

## Du monde viticole à la transformation laitière

> À Préguiillac, Marine Le Penven reprend l'élevage laitier de Francis Labbé, avec la volonté d'adapter l'exploitation afin de développer une transformation fromagère.

**P**asser du secteur viticole à la production laitière, c'est rare... Mais cela existe, et Marine Le Penven peut en témoigner ! À 31 ans, elle a fait le choix de quitter son emploi dans les chais d'assemblage d'une distillerie locale pour reprendre l'exploitation de Francis Labbé, éleveur laitier à Préguiillac. Un choix qui s'est fait naturellement : l'agriculteur est un ami de son père, et « j'ai toujours été baignée dans cette ferme depuis toute petite », explique-t-elle.

Pas question cependant de brûler les étapes : la jeune femme, en tant qu'hors cadre familial, a entamé un parcours au Point accueil Installation 17, toujours en cours à cette heure. Elle s'est aussi tournée vers la Chambre d'agriculture afin de mettre en place un parrainage, un système qui permet que les salaires du repreneur soient pris en charge par Pôle Emploi. « On pouvait commencer ce parrainage alors que le parcours 3P du Point accueil installation n'est pas fini », précise-t-elle. La procédure a débuté début mai et se poursuivra pendant un an.

### Affinage en cave naturelle

L'exploitation qu'elle reprend est de taille modeste, avec 8 ha de prairies et 35 ha de céréales, destinées pour partie à l'alimentation du troupeau laitier lui aussi réduit : quinze vaches actuellement. « C'est une petite ferme où je vais pouvoir travailler seule », résume-t-elle. Car elle ne prévoit pas de s'ennuyer : en



En reprenant l'exploitation de Francis Labbé, Marine Le Penven a choisi de faire évoluer le cheptel laitier et a remplacé une partie des Prim'Holsteins par des Monibélarides.

plus des soins au troupeau et du travail aux champs, Marine Le Penven va se lancer dans la transformation laitière. Un projet qu'elle mûrit depuis qu'elle envisage cette reprise. « L'année dernière, j'ai fait une formation à l'Enilia de Surgères pour monter un laboratoire de transformation », indique-t-elle. Depuis, elle a réalisé quelques essais, et « les résultats sont concluants ». Elle a d'ailleurs fait venir un technicien de l'Enilia pour vérifier son projet et ses installations. Les tommes qu'elle prévoit de fabriquer seront affinées dans une cave naturelle voûtée, en pierre de taille, avec une température plutôt stable sur l'année, des possibilités d'aération et surtout une humidité très élevée qui convient bien au processus. Le labo sera aménagé dans une autre partie des sous-bassements de la ferme. « Le but

était d'utiliser ce qu'il y avait déjà sur place, plutôt que de faire de gros investissements. » La seule nouvelle construction, à terme, sera un petit espace de vente directe.

### Des évolutions dans le troupeau

Le lancement de ce projet de transformation a amené le cédat et la future installée à procéder dès l'an dernier à quelques évolutions dans le troupeau. Alors qu'il ne s'agissait jusqu'ici que de Prim'Holsteins, Marine Le Penven a choisi de le renouveler avec des Monibélarides. « Je viens d'en faire entrer six. Les caractéristiques de leur lait sont plus intéressantes pour la transformation. » Elles ont été acquises pleines et ont déjà vêlé, tandis que les Prim'Holsteins ont été réinséminées l'an dernier, pour des naissances qui devraient survenir début juillet.

que pour la traite ! » Toutefois, cette alimentation entre difficilement dans le cadre du cahier des charges rénové du beurre AOP Poitou-Charentes, pour lequel l'exploitation livre une partie de sa collecte à Terra Lacta. Pour l'heure, Marine Le Penven reste dans l'expectative à ce sujet, attendant d'en savoir davantage sur les évolutions décidées par la coopérative.

Outre les tommes, la future installée prévoit de fabriquer du fromage blanc (nature ou aux fruits), de la faisselle, de la crème fraîche, des crèmes dessert... Mais pas de yaourts, car d'autres producteurs du secteur ont déjà choisi cette voie. « Le but n'est pas d'en faire plus pour tirer les prix vers le bas ; chacun son domaine ! » Elle prévoit de vendre ses produits à la ferme, mais aussi dans des magasins de producteurs ou des épiceries locales. Les marchés, en revanche, ne sont pas au programme : « ça demande beaucoup de temps... » Ici comme ailleurs, elle préfère en faire un peu moins, mais le faire bien.

KEVIN BRANCALEONI

L'objectif est d'avoir un cycle de lactations plutôt longues. L'alimentation a également été repensée : « on a remplacé tout ce qui était en maïs ensilage pour éviter les butyriques dans le fromage ». Les prairies naturelles, en luzerne, moa et trèfle, accueillent désormais les vaches neuf mois par an. « Elles sont sorties fin février. Elles dorment dehors, et ne rentrent

### UN MARCHÉ FERMIER LE 6 AOÛT

Dès l'an dernier, Marine Le Penven avait organisé sur l'exploitation un petit marché estival, avec la présence d'artisans. Elle récidive cette année mais réoriente l'action pour en faire un marché fermier : « Nous avons différents corps de production qui viendront. Le but, c'est que les gens se restaurent directement chez ces producteurs. » Barbecue et buvette seront de la partie, ainsi qu'un concert de musique tzigane le soir. « Nous avons même un bar à huîtres qui vient, et qui proposera aussi du poisson ! » Un moment convivial en perspective pour Préguiillac, qui permettra aussi de renforcer les liens de la ferme avec la population de cette petite commune de la périphérie de Saintes.

# UNE CHAMPIONNE A PREGUILLAC !

L'US Saintes Athlétisme—AS17 (Athlé Sud 17)  
compte 3 champions dont une jeune Préguaillaise !

**Gayane COOMANS** a remporté la deuxième médaille de la délégation saintongeaise, en bronze, dans la discipline de « lancers longs de marteau »

C'était au cours des championnats de France hivernaux les 5 et 6 mars derniers à Salon-de-Provence.



Gayane COOMANS (à droite sur la Photo)

**Un lancer de 54.13 m avec un poids de 3 kgs.** Le meilleur lancer ayant atterri environ 4 m plus loin que le sien

Déjà détentrice de 5 médailles en équipe, il s'agit de la première nationale en individuel pour Gayane, jeune athlète de 16 ans qui confirme sa progression après sa 6ème place aux championnats de France de l'été 2021.

Elle raconte son concours et sa performance :

*« j'ai bien commencé mon concours avec un premier essai à 50m, ce qui m'a permis d'être relâchée pour les deux suivants. Je rentre en finale en étant à la 4ème position sur les huit finalistes et nous avons 3 essais supplémentaires pour améliorer la performance. Avant mon dernier essai j'étais descendue à la 5ème place donc cela se compliquait pour moi. »*

Mais les encouragements rudes, les conseils techniques de son équipe et de son coach Stéphane GOUGUET ont su la remotiver !

*« Ils m'ont fait pleurer, dit-elle, mais cela a fonctionné puisque j'ai effectivement tout lâché, j'avais la rage et c'est sorti avec de dernier jet à 54.13 m, à 30 cm de mon record personnel qui m'a permis de rafler cette 3ème place !*

Gayane est arrivée à Préguaillac avec ses parents en 2008, âgée alors de 3 ans, on était loin de penser qu'elle mettrait un jour Préguaillac à l'honneur avec cette magnifique performance !

Nous gageons que son jeune âge va lui permettre encore durant de nombreuses années de se surpasser et de nous étonner. Parions que nous n'avons pas fini d'entendre parler d'elle !

Et qui sait, d'ici quelques temps pourquoi pas une médaille aux Jeux Olympiques ?

# TOUTES NOS FELICITATIONS !

### La Mobilité à Préguillac

#### ➤ Utilisez le covoiturage.

#### Préguillac adhère à « Rezo Pouce »

Depuis septembre 2019, la Communauté d'Agglomération a déployé le réseau d'auto-stop organisé « Rezo Pouce » sur 16 communes du territoire : à Bussac-sur-Charente, Colombiers, Courcoury, Ecoyeux, Fontcouverte, La Chapelle des pots, La Clisse, Les Gonds, Pessines, Saintes, Saint-Bris-des-bois, Saint-Georges-des-Coteaux, Villars-les-bois, Thénac, Varzay et Préguillac.



Ce système de covoiturage permet aux usagers de se déplacer gratuitement sur des courtes distances et en toute sécurité.

Le but ? Faciliter la mobilité tout en préservant l'environnement, désenclaver les zones rurales et développer la convivialité.

Le fonctionnement est simple. **Inscrivez-vous sur la plateforme**

**[www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr)**

#### Vous êtes auto-stoppeur ?



Une fois inscrit, vous recevez une carte de membre. Vous vous rendez à un **arrêt identifié "Rezo Pouce" (à l'église pour Préguillac)**. Vous indiquez votre commune de destination et vous montez avec un automobiliste adhérent au réseau, repérable grâce à un macaron sur son véhicule. **L'application mobile « Rezo Pouce »** vous permet de vous signaler auprès du conducteur le plus proche de vous et de suivre son trajet. A l'arrêt « Réso pouce » vous serez muni de votre support effaçable qui permettra au conducteur de vous identifier et repérer votre destination.

#### Vous êtes conducteur ?

Une fois inscrit, vous recevez un macaron que vous apposez sur votre véhicule et sur **l'application mobile « Rezo Pouce »**, vous vérifiez si des auto-stoppeurs se rendent à la même destination que vous. Sur votre chemin, vous vous rendez à l'arrêt identifié "Rezo Pouce" pour partager le trajet avec eux.

**NB :** l'application mobile ne permet pas les contacts par téléphone ou SMS entre l'autostoppeur et le conducteur.



Pour toute inscription par internet n'oubliez pas de venir chercher votre support effaçable en mairie (il ne vous sera pas envoyé), cela vous permettra d'indiquer votre destination au conducteur. (Merci de vous munir de votre carte de membre Rezo Pouce)

## Vie Quotidienne

---

Toutes les informations sur [www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr) >

« l'agglo au quotidien » > « Transports et mobilités »

### ➤ Utilisez les lignes du transport scolaire de la Nouvelle Aquitaine.



**La ligne 3014** : Pons-Saintes, Saintes-Pons

**La ligne 3015** : Saintes-St Aigulin uniquement pour revenir de Saintes

**La ligne 3016** : Saintes-Lorignac, Lorignac Saintes. **Attention** l'arrêt de retour à Préguillac est aux Olliveaux

Les tickets sont vendus à l'unité par le conducteur. 2 € l'aller et 3,5 € l'aller-retour

Les horaires et différents arrêts sont affichés à l'abribus de l'église de Préguillac.

### ➤ Faites appel à Allo'Buss : le transport à la demande.



**Uniquement pour aller à Saintes les vendredis et samedis.**

- ❖ Il faut réserver votre trajet en appelant le **0800 17 10 17** au plus tard la veille de votre déplacement avant 17h ou réservez sur le site [buss-saintes.com](http://buss-saintes.com). Allo'Buss vous prend en charge à l'adresse de votre choix.

Les demandes effectuées avant 12h pour un transport l'après-midi seront prises en compte sous réserve des places disponibles.

Une confirmation de votre horaire de prise en charge vous sera donnée à partir de 18h la veille de votre trajet.

- ❖ Les horaires

#### **Pour aller à Saintes**

Arrivée à St Pierre à 9h 25 et au Théâtre à 9h30 ou arrivée à St Pierre à 14h25 et au Théâtre à 14h30

#### **Pour revenir de Saintes**

Départ du Théâtre à 11h35 et de St Pierre à 11h40 ou départ du Théâtre à 17h35 et de St Pierre à 17h40

- ❖ Les tarifs

- Ticket à l'unité 1,30 € vendu par le conducteur

- Carte de 10 voyages pour 11 € à acheter à la boutique Buss au 20 Cours National à Saintes ou sur le site [buss-saintes.com](http://buss-saintes.com)

Toutes les informations sur

[www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr) > « l'agglo au quotidien » > « Transports et mobilités »

ou dans le hall d'entrée de la mairie de Préguillac sous forme de dépliants.zo

Philippe BARANGER

## Patrimoine

---

### Commémoration du 8 mai 2022



C'est sous un beau soleil que la cérémonie de commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 s'est tenue autour de quelques fidèles de Préguiillac et représentants des associations d'anciens combattants. Après la lecture des messages traditionnels, Martine Mirande et Bernadette Lanternat ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts.

Le contexte international du moment marqué par la guerre en Ukraine nous permet de faire le lien avec cette commémoration. Il nous fait prendre conscience, si cela n'était déjà fait, de la dangerosité du monde dans lequel nous vivons et de la nécessité d'en tirer les conclusions qui s'imposent pour bâtir notre avenir. Ces dernières années, le retour des « grands carnivores » (démocraties), pour reprendre une métaphore animalière, face aux nations herbivores (démocraties) est inquiétant. Les relations internationales se tendent, la diplomatie perd du terrain.

Nous manquons d'expérience car l'Europe est en paix depuis ce 8 mai 1945 et les leçons de l'histoire sont parfois oubliées. Alors permettez à l'auteur de ces lignes de proposer à votre réflexion cette citation du général d'armée **André Beaufre** (1902-1975) stratège militaire français auteur de nombreux ouvrages sur la stratégie militaire, notamment son livre : *Introduction à la stratégie* (1963).

Il écrit : « De l'épreuve atroce de 1940 (...) retenons la leçon la plus précieuse : **l'humanité et les nations ne sont que les jouets du destin, si elles n'ont pas su prévoir la montée des périls ni intervenir à temps pour les conjurer. Elles ne peuvent le faire que si elles ont su préparer les élites indispensables pour tenir ferme la barre au milieu des tempêtes et redresser la route hors des courants mortels.** »

## Patrimoine

---

*A chaque commémoration du 11 novembre et du 8 mai, un article est rédigé mettant à l'honneur une personnalité ou un groupe d'hommes et de femmes, pas nécessairement connus du grand public, qui se sont illustrés lors d'un des deux conflits mondiaux. A l'occasion de ce 8 mai 2022, mettons la lumière sur une femme exceptionnelle.*



### **Marguerite Petitjean, alias « Binette »**

Marguerite est née le 24 octobre 1920 à Strasbourg. Elle est la fille de Georges Petitjean, magistrat préfectoral et ancien Secrétaire Général des Pupilles de la Nation et par ailleurs grand blessé de la Guerre de 1914-1918. Devenu aveugle, il n'a jamais pu voir Marguerite ce qui a toujours attristé cette dernière. La petite fille est élevée dans l'amour de la France, à l'alsacienne. Elle lit les livres patriotiques d'Erckmann-Chatrian et autres ouvrages typiques d'Alsace, territoire à forte identité et qui, comme la Moselle, est redevenu français suite à la signature du Traité de Versailles.

Marguerite Petitjean commence des études au lycée de Strasbourg mais, sa mère étant tombée malade et son père ayant pris sa retraite, la famille quitte sa région natale pour Nice. Ainsi Marguerite poursuit ses études au lycée de Nice.

En septembre 1939 la guerre éclate. Marguerite, qui entend souvent son père pester car il n'a pas eu de fils qui aurait pu partir en guerre, s'engage alors comme élève assistante sociale. Elle va suivre les cours à l'École des Élèves Assistantes Sociales où elle va faire trois années d'études. La première année elle est affectée à l'Hôpital complémentaire de Pasteur, à Nice en qualité d'infirmière. Mais lorsque l'Armistice est signé, l'hôpital est évacué. La situation familiale des Petitjean est alors difficile ; la mère décède durant l'exode en mai - juin 1940, et Marguerite doit ensuite accompagner sa sœur malade dans le Massif Central à Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire). Elle va y rester durant trois semaines puis finalement revenir à Nice, resté en zone libre, terminer ses études à l'hôpital. Les relations avec son père, qui étaient déjà tendues, vont alors devenir très compliquées. Elle n'a pas oublié ses paroles concernant son regret de ne pas avoir de fils qui lui aurait pu s'engager et agir contre les Allemands. Elle va les garder en tête, comme un défi.

### **Débuts dans la Résistance et départ pour le Maroc**

La jeune femme, très patriote, a déjà choisi son camp et est une gaulliste convaincue. En 1941 elle fait la connaissance de Nicole Bruières, une jeune infirmière étudiante qui fait partie de la Résistance. Elle confie ses premières missions à Marguerite : transporter des tracts partisans et distribuer des exemplaires du journal clandestin Libération. L'activité n'est pas sans risque ; suite à une dénonciation en juillet 1941 elle est arrêtée et effectue deux courts séjours en prison, avant d'être relâchée grâce à l'intervention de son père. En février 1942 elle obtient son diplôme qu'elle passe à Marseille. Mais Marguerite ne se plaît pas en France. Consciente que quelque chose peut se passer en Afrique du Nord, elle va bientôt choisir de rejoindre le Maroc. Grâce à son amie Nicole, elle obtient des contacts avec des organisations résistantes.

En avril 1942 elle part pour Casablanca pour occuper un poste d'assistante sociale au sein de l'Armée de l'Air. Par l'intermédiaire du Colonel Vincent, président de l'Association des Alsaciens Lorrains, elle retrouve la Résistance, devient agent de liaison et fait également un peu de renseignement.

### **Fuite à Alger puis à Londres**

En novembre 1942 les Alliés débarquent en Afrique du Nord (AFN). En France, les Allemands franchissent la ligne de démarcation et occupent désormais tout le territoire. Marguerite, elle, part pour Alger et travaille pour l'antenne du Bureau Central de Renseignements et d'Action en Afrique

## Patrimoine

---

du Nord (le BCRA était pendant la Seconde Guerre mondiale, le service de renseignement et d'actions clandestines de la France libre). Elle s'occupe de la propagande gaulliste pour le Maroc.

Le 27 septembre 1943 Marguerite Petitjean quitte Alger par avion pour rallier Londres. Le 8 octobre suivant elle signe aux Forces Française Combattantes (FFC) du BCRA de la capitale anglaise.

Elle demande à devenir agent de terrain en France. Soldat de 2e classe elle suit dès lors les formations dispensées par la Royal Air Force et effectue de longs stages de parachutage, de close-combat ainsi que la formation théorique proposée aux futurs agents secrets envoyés en mission en zone occupée. « Intelligente, imaginative, travailleuse, ayant de l'autorité, déterminée, ayant le sens de l'humour » sont les qualificatifs, plus que positifs, employés par ses instructeurs pour la définir lors des évaluations. Le colonel Maurice de Cheveigné, radio-opérateur puis collaborateur un temps de Jean Moulin, la remarque et la sélectionne pour être courrier dans une organisation en France. Alors que s'ouvre l'année 1944 elle est prête à être envoyée en mission sur le terrain.

### Marguerite, alias « Binette », en mission secrète en France



La jeune femme de 23 ans est parachutée la nuit du 29 au 30 janvier 1944. Sa mission est d'œuvrer comme officier de liaison aux côtés d'Yvon Morandat, alias « Arnolphe », chargé par le général de Gaulle de faire la liaison avec les syndicats et les partis français et de les préparer au débarquement. Marguerite travaille par ailleurs avec Robert Burdet, alias « Circonférence », comme adjointe au responsable atterrissages parachutages et pour assister Alexandre Parody, l'homme qui a succédé à Jean Moulin. **Marguerite est la première femme du réseau action du BCRA à sauter en parachute en France occupée !**

**Au total, elles ne furent que six femmes parachutistes...**

*Les conditions de saut sont très difficiles à cause d'un épais brouillard qui empêche l'équipage de voir le sol. Le pilote décide de persister et tente de rejoindre le terrain « Ajusteur » près de Saint-Uze dans la Drôme, au-dessus duquel il doit larguer sa cargaison et les agents. Il serait vraiment dommage de devoir faire demi-tour comme cela s'est produit quelques jours auparavant. Heureusement l'équipe de résistants qui les attend au sol, dont Henri Faure, un des chefs de la Section Atterrissages et Parachutages (SAP), dispose d'un système Eureka dont le signal radio permet à l'avion de se repérer. Binette attend durant une vingtaine de minutes le signal du « dispatcher » pour se lancer, installée au bord de la trappe du Halifax, les jambes dans le vide et enveloppée d'un froid glacial qui s'engouffre au-dessous d'elle.*



**Halifax**

## Patrimoine

---

*Elle est littéralement gelée lorsqu'elle saute enfin ; de plus elle ne voit rien. A l'approche du terrain, elle ne parvient même pas à distinguer les balises du terrain. Ce n'est qu'au bout de plusieurs heures que les résistants la trouveront, elle et ses trois compagnons de saut. Une chance pour eux : à l'approche de l'aube, le brouillard épais les protège de l'avion-mouchard allemand qui patrouille dans le secteur à la recherche de terrains clandestins de parachutages.*

Maintenant qu'elle est en France, Marguerite peut mener à bien sa mission. Outre ses fonctions d'officier de liaison, elle participe à de nombreuses opérations de sabotage avant et après le débarquement du 6 juin : il s'agit d'empêcher l'ennemi d'utiliser les ponts et de porter atteinte aux centrales électriques, de gêner les unités allemandes qui voudraient rejoindre la Normandie.

**Elle devient la première femme du réseau Action du BCRA à être nommée Déléguée Militaire Régionale Adjointe de la Région 2**, c'est à dire le quart sud-est, sa base étant à Marseille. Son action entre Cannes, Nice, Antibes et la cité phocéenne est très efficace, au point que bientôt, elle est activement recherchée par la Gestapo qui met sa tête à prix. Blessée au cours de l'une de ces opérations, elle est capturée par deux soldats à qui elle réussit à fausser compagnie. Elle s'enfuit en Espagne en passant par les Pyrénées. Après un autre saut en France, elle sera blessée aux vertèbres et gardera des séquelles quelques temps.



**Nommée capitaine, elle reçoit à l'âge de vingt-trois ans la Légion d'Honneur** et la Croix de guerre, plusieurs fois, pour actes de bravoure. Elle est même **décorée par le Général de Gaulle en personne**.

Revancharde, elle envoie sa Légion d'Honneur à son père pour lui prouver qu'elle peut faire au moins aussi bien qu'un homme. Lui-même a reçu cette décoration à l'âge de vingt-cinq ans...

Après la fin de la guerre, en 1946, elle épouse un Américain, Harry Hood Bassett, futur président d'une grande banque. Elle découvre un nouveau monde : en cadeau de fiançailles elle reçoit des « vertèbres de platine », c'est-à-dire que son riche fiancé lui offre une opération qui la sauve d'une paralysie certaine. Elle vit désormais en Floride où elle décèdera en août 1999. Elle aura eu trois fils : Harry, Patrick et George et huit petits-enfants.

Un article du Miami Herald en date du 5 août 1999 lui est consacré. Sa belle-fille qui témoigne alors dira d'elle qu'elle était une femme attachante et prévenante, qui était en même temps très sévère, et elle ajoutera :

**« You really saw the soldier in her ».**

# CHAQUE DÉCHET A SA PLACE !

## JE DÉPOSE DANS LE BAC OU SAC JAUNE



Sacs et sachets, films et emballages métalliques...



### EMBALLAGES RECYCLABLES

Bouteilles et flacons plastiques, boîtes en plastique rigide, barquettes, briques alimentaires...

## JE DÉPOSE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



Verres recyclables pots, bocaux, bouteilles en verre...



VERRE RECYCLABLE



Papier et emballages, prospectus, journaux, magazines, enveloppes, boîtes de médicaments vides, boîtes à pizza...

PAPIERS ET PETITS CARTONS



CARTONS BRUNS

à déposer en déchetterie



### TEXTILE

à déposer dans les points d'apport Le Relais

Tous les vêtements et linges sont à déposer propres et secs, dans un sac fermé. Les chaussures s'attachent par paire.

En cas de doute ou pour tout renseignement : Service des Déchets - Écosite

05 46 98 07 19 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

info@agglo-saintes.fr

www.agglo-saintes.fr

# SOYONS RESPONSABLES TRIONS NOS DÉCHETS



## JE DÉPOSE DANS LE SAC/BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES



Déchets de repas



Essuie-tout,  
serviettes en papier



Couches



Cigarettes  
et cendres



Polystyrène de calage



Vaisselle jetables



Vaisselle cassées



Masques



Déchets de salle de bain (cotons,  
lingettes, serviettes  
hygiéniques, rasoirs jetables,  
mouchoirs, cotons-tiges...)



Merci de bien vouloir vous assurer du contenu de votre sac/bac lors des ramassages. En cas de doute, contactez-nous au 05 46 98 07 19

\* Si vous avez un composteur, ces déchets sont compostables

CITEO

## 5 DÉCHETTERIES À VOTRE DISPOSITION

### À SAINTES :

- NORD : RUE DE TAILLEBOURG
- OUEST : 9 IMPASSE DU CHAMP DE TIR

### À BURIE :

- 8 RUE DES ARTISANS

### À CORME-ROYAL :

- RUE DU FIEF DU MOULIN

### À CHANIERES :

- 69 CHEMIN DES PRISES

Déchets acceptés, horaires d'ouverture, modalités d'accès...  
sur [www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr) → L'Agglo au quotidien → Déchets

TOUS ENSEMBLE,  
OPTONS POUR LE TRI !



Pour tout renseignement, Service des Déchets - Écosite

☎ 05 46 98 07 19 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

✉ [info@agglo-saintes.fr](mailto:info@agglo-saintes.fr)

[www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr)

### LES OBJECTIFS AMBITIEUX DES PECHEURS SAINTONGEAIS



**Le vendredi 10 décembre 2021** les pêcheurs Saintongais ont tenu leur AG (Assemblée Générale). Assemblée de la plus haute importance puisque, au-delà du traditionnel bilan de l'année écoulée, c'était le moment de procéder à l'élection du nouveau CA (Conseil d'Administration) qui conduira la pêche ces 5 prochaines années.

**Les conditions sanitaires** du moment n'ont pas permis d'accueillir autant de pêcheurs qu'ils auraient pu l'espérer.

**Le Président** Stéphane Chauveau a été réélu avec une équipe composée d'une majorité d'anciens, mais aussi quelques nouveaux, jeunes pour la plupart, qui ont déjà pu assister et même participer à quelques CA pour bien savoir où ils mettaient les pieds.

**Il est vrai** que l'ambiance est particulièrement agréable lors de ces réunions. Et surtout, le plus important, c'est que l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) des Pêcheurs Saintongais est dans l'action. Elle déborde de projets dans tous les domaines : Découverte de la pêche pour les jeunes et les moins jeunes, création de parcours (labellisables ou pas),

accessibilité au parcours, empoissonnement de soutien mais aussi réhabilitation des frayères, nettoyage des berges, développement du loisir pêche en relation étroite avec les communes du territoire mais aussi les AAPPMA voisines qui le souhaitent. Un beau, voire un très beau projet.

Monsieur le Maire de Saintes, présent à cette AG, s'est d'ailleurs réjoui que la pêche s'inscrive dans le développement et l'animation de la vie saintaise. Il en est de même sur le territoire de bien d'autres communes sur lesquelles des actions spécifiques ont été menées ou sont en cours de réalisation : Bussac, Préguillac, Chaniers, Dompierre, Saint Sever, Montils, les Gonds, Courcoury ....

**L'avenir est au plein d'espoir** pour les pêcheurs saintongais. Les intentions sont là, il faut maintenant des moyens et des bras pour atteindre ces objectifs. **Si vous aussi vous voulez participer, apporter votre aide sur des actions ponctuelles et ciblées faites-vous connaître.**

[pecheurssaintongais@bbox.fr](mailto:pecheurssaintongais@bbox.fr) ou 05.46.74.44.46.

Vous pouvez aussi suivre la vie de l'AAPPMA, et plus globalement de la pêche, sur la page Facebook des pêcheurs Saintongais.

## Vie Associative

---

### PREMIERS EMPOISSONNEMENTS

2022 est prêt pour les Pêcheurs Saintongeais.  
Les premiers empoissonnements ont eu lieu le 7 février.

L'étang du Clone Flanquet à Préguillac a reçu :

- 50 kg de Gardons,
- 200 kg de carpes (entre 1 et 2kg/poisson)

Celui de Bussac :

- 250 kg de gardons
- 20kg de grosses tanches.

**M**ais attention, pour que les crues éventuelles de la Charente ne viennent pas anéantir les efforts sur ce secteur sensible, les poissons ont été stockés et ne batifoleront dans l'étang que d'ici quelques mois.



**R**appelons que sur ces deux plans d'eau labellisés découverte, les poissons pris doivent être systématiquement remis à l'eau.

C'est la règle pour que chacun soit assuré, autant que faire se peut, d'avoir le plaisir de la touche.

N'oubliez pas que la vocation des parcours découverte est de faciliter la pêche des débutants et des pêcheurs peu expérimentés.

On compte sur vous pour jouer le jeu !

**E**nfin, 50kg de black Bass ont rejoint la Charente sur le nouveau parcours qui sera labellisé « Passion » en Mars prochain, qui s'étend de la Cale de mise à l'eau de Chaniers au pont de Beillant.

Le deuxième parcours ira de Port du Lys au pont de Brive sur Charente.

Sur ce secteur comme sur l'ensemble de la Charente d'ailleurs, il est rappelé que la fenêtre de capture sur le brochet est toujours en application. Deux brochets par jour peuvent être prélevés à condition de se situer dans une fourchette comprise entre 60 et 80cm. Toutes les autres prises doivent être systématiquement et immédiatement remises à l'eau.



A bientôt pour d'autres infos,  
Bonne pêche et bel été à toutes et tous !

Le Président  
Stéphane CHAUXEAU

## Vie associative

---



### Comité des fêtes

Après une absence de deux ans due à la COVID 19 et à ses conséquences, la **marche semi nocturne** organisée par le comité des fêtes de Préguiillac était de nouveau proposée ce samedi 14 mai. Derrière son président Hervé Négrier, le comité a retroussé ses manches pour offrir une prestation de qualité qui a ravi les 250 marcheurs avides de nature, de dépense physique et de convivialité.



Le parcours choisi déroulait ses 12 kilomètres à l'Est de l'autoroute et était jalonné de points d'arrêts gastronomiques .... et musicaux.

### L'APERITIF

Après presque un kilomètre, le point d'arrêt numéro 1 au Maine au Chat, lance les festivités avec un apéritif musical animé par une très jeune troupe particulièrement talentueuse. Thierry et son équipe assurent la logistique et le service.



### LE TROU CHARENTAIS

Bien installée en sous-bois, Florence et Freddy sont « fin prêts » pour offrir aux marcheurs un moment de douceur et de fraîcheur.

## Vie associative



### CLONE FLANQUET

C'est dans un environnement bucolique que le repas campagnard est servi par une équipe dévouée, aux petits soins pour les randonneurs du jour.



L'animation musicale, digne des nuits romanes, rehausse une prestation « trois étoiles ». Rendez-vous est pris pour l'an prochain, si le ciel reste clément ...

Le comité des fêtes de Préguiillac



**2022** **DIA LOG** **ATELIERS** **2023**

**DIA LOG** est une **association artistique** basée à Préguillac ( 9km de Saintes ). Elle développe des **actions artistiques, éducatives et collaboratives**. DIA LOG propose des **ateliers de pratiques artistiques** favorisant l'imagination et la créativité pour tous.

Les **ATELIERS** sont animés par :  
**Myriam Drosne,**  
*photographe et plasticienne textile.*  
*Formée à l'école d'art thérapie moderne de Tours, elle anime et conçoit des ateliers et des actions culturelles intergénérationnelles et pluridisciplinaires.*

**Marc Daniau,**  
*auteur illustrateur en littérature jeunesse.*  
*Enseignant en dessin et arts plastiques, il intervient en milieu scolaire et dans des médiathèques en France et à l'étranger.*  
*Depuis 2020, il enseigne à l'école de dessin de Saintes.*

**Contact**  
**06 64 31 84 16**    **4 rue du calvaire**    **17460 Préguillac**    **dia.log.free.fr**

**2022** **DIA LOG** **ATELIERS** **2023**

**Atelier Enfants**

**Arts plastiques : 6-10 ans**  
Dessin, peinture, photographie, collage...  
*Les samedis de 14h30 à 16h*

**Bande dessinée : 10-15 ans**  
Vient dessiner tes histoires et créer ta Bédé !  
( manga, aventure, humour, science fiction... )  
*Les samedis de 16 h30 à 18h*

*Tarif enfant : 7 euros la séance  
ou 70 euros le trimestre  
+ Adhésion annuelle : 10 euros*

**Atelier Adultes**

**Couture et art textile :**  
S'initier et (re)découvrir le savoir faire textile ou le renforcer par la pratique... jusqu'à imaginer et réaliser ses propres créations !  
*Les mardis de 19h à 21h*

*Tarif adulte : 10 euros la séance  
ou 100 euros le trimestre  
+ Adhésion annuelle : 20 euros*

## Bloc-notes

---

### Etat Civil

#### PACS

Monsieur CANFIN Florian Bernard Christian  
Et Madame GARRAUD Lucie Corinne

*Tous nos meilleurs souhaits aux heureux pacés*



#### DECES

Monsieur BLANC Jean-Claude  
À l'âge de 79 ans

Monsieur CHASTANIER Yves  
A l'âge de 87 ans

Monsieur GEORGEON René, Léopold  
À l'âge de 93 ans

Monsieur MORICHON Benoit  
A l'âge de de 55 ans

*Nous nous associons à la douleur  
De leurs proches*

---

### Les Nouveaux Préguiillacais

#### *Les Arnoux -Chemin des Vignes*

Madame et Monsieur LEBRAULT Karine, Olivier  
Leur fils Paul

#### *Le Bourg—Rue du Vigneau*

Monsieur BONDON Sébastien et son fils Liam

#### *Les Arnoux—Chemin des Vignes*

Madame FLEURIAU Justine, Monsieur FRERE Julien  
Leurs enfants Joleen, Hugo, Estéban et Noah

#### *La Borderie - Rue de la Borderie*

Madame et Monsieur GODEAU Murielle et Pascal

#### *Les Olliveaux—Impasse du Puits*

Madame DE MICHELIN Sandrine  
Ses enfants Clara et Nicolas

#### *La Justice—Rue Jean Giono*

Monsieur BLANC Jean-Philippe

#### *Le Bourg—Rue de L'Amiral*

Madame et Monsieur CLAVIERE Léa et Jacques

*Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village*



## Bloc-notes

---

### DEMANDE DE PASSEPORTS ET CNI



Après les périodes de confinement pendant lesquelles un grand nombre de citoyens n'ont pas considéré comme urgent le renouvellement de leur documents obsolètes, l'accumulation récente des demandes d'établissement de passeports et de CNI auprès des communes équipées de Dispositifs de Recueil (DR) conduit, partout en France, à un allongement considérable des délais pour obtenir un rendez-vous pour la réalisation de votre pièce d'identité.

Dans notre Département, il faut compter actuellement plus de 80 jours contre 35 jours en 2021.

A titre d'information, sur notre département, 27 mairies sont dotées d'un DR et réalisent les pièces d'identité pour 463 communes.

Les communes les plus proches de Préguyllac :

- Saintes : 05.46.92.34.45.
- Pons : 05.46.91.46.46.
- Cozes : 05.46.90.90.97.
- Royan : 05.46.39.56.56.
- Rochefort : 05.46.82.65.00.

### QUELQUES CONSEILS ET INFORMATIONS

Pour gagner du temps afin de réduire ces délais et la durée des rendez-vous en mairie :

- réalisez votre pré-demande en ligne sur le site : [ANTS.GOUV.FR](https://ANTS.GOUV.FR)  
Selon le type de demande, renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître la liste des pièces justificatives à fournir lors du rendez-vous de l'établissement de la pièce d'identité,
- durant cette période de délais rallongés, ne faites une demande de titre, qu'en cas de nécessité majeure,
- les élèves et les étudiants pourront présenter, lors des examens scolaires ou universitaires, une pièce d'identité périmée depuis moins de 5 ans.

**Pour la préparation de votre demande avant votre rendez-vous, votre mairie peut :**

- vous remettre le formulaire CERFA
- vous aider à compléter le formulaire CERFA ou votre pré-demande en ligne,
- faire le point des pièces justificatives à fournir et leur validité.

---

### RUE DE PERJUS - SECURITE A LA RENTREE ET SORTIE DES CLASSES



**Arrêté municipal N° 2022-09-A, en date du 10 mai 2022.**

Afin de préserver nos enfants, l'accès à l'école est sécurisé aux heures d'entrée et de sortie de l'école, rue de Perjus,

Cette décision est matérialisée par la mise en place d'un **sens interdit**, sur la rue de Perjus, en venant de l'intersection de la « Route de la Poitevineière »,  
**tous les jours d'école de 8h30 à 8h45 et de 16h10 à 16h25.**

En dehors de ces périodes, la circulation est autorisée dans les deux sens.

Les élus, les parents d'élèves et les enseignantes vous remercient pour votre compréhension et comptent sur votre vigilance.



**Si tu es en échec, que tu veux t'en sortir, trouver du travail, construire ton avenir, cet article est pour toi !**

### **86% de taux d'insertion**

... Le **Service Militaire Volontaire (SMV)** a pour mission de « **favoriser l'insertion sociale et professionnelle** de jeunes âgés de dix-huit ans révolus à moins de vingt-six ans et exclus du marché de l'emploi ».

C'est donc bien le seul objectif du SMV : **trouver sa place dans la société et le monde du travail**. Le militaire n'est là que pour donner un cadre propice à l'atteinte de l'objectif, à donner les clés du succès.

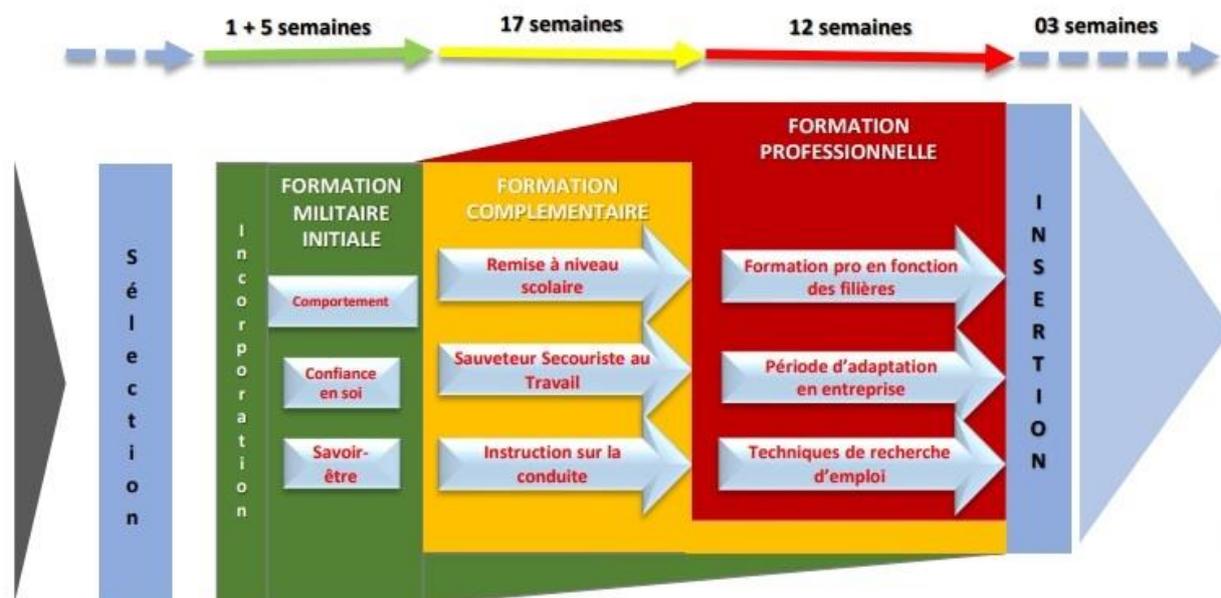
Il existe 5 centres du SMV en France actuellement, dont 1 situé à La Rochelle : le 3<sup>ème</sup> Régiment du Service militaire Volontaire. La sociologie des jeunes qui passent dans ses rangs est la suivante :

35% de filles & 65% de garçons	54% sans diplôme - 24% CAP/BEP - 22% BAC
45% illettrés légers – 15% illettrés moyens – 5% illettrés lourds – 35% non illettrés	
28% ont 18 ans – 27% 19 ans – 19% 20 ans – 13% 21 ans – 13% entre 22 et 25 ans	

La formation se divise en 3 phases.

- 1- **Formation militaire initiale de 6 semaines** : le but est d'acquérir un savoir être, d'apprendre les règles du « vivre ensemble » et de reprendre confiance en soi.
- 2- **Formation complémentaire de 17 semaines** : avec une remise à niveau scolaire (RAN) adaptée et filiarisée, une formation de Sauveteur Secourisme au Travail (SST) et enfin une Instruction Élémentaire de Conduite (IEC) en autonome qui débouche sur l'examen du permis de conduire. Cette phase est une passerelle entre les connaissances scolaires et la formation professionnelle venir.
- 3- **Formation professionnelle de 10 à 12 semaines** : dans les organismes de formation officiels (CFA de la CMA LAGORD - GRETA LA ROCHELLE – Compagnons du devoir PERIGNY - AFTRAL ROCHEFORT - AFPI Pôle formation ROCHEFORT - NCO ECHILLAIS - CFA Commerce de la CCI Rochefort et Saintonge SAINTES). Cette formation est diplômante et qualifiante. Elle est pensée pour l'insertion (réactive et à la carte) et le plus possible tournée vers l'entreprise.

## Bloc-notes



30 filières sont proposées au RSMV de la Rochelle. Les formations sont réparties tout au long de l'année. Selon la filière choisie, les volontaires stagiaires (VS) seront convoqués.

Ouvrier du paysage – ODP	Assistant fleuriste - FEE
Menuisier agencement nautique - MAN	Assembleur monteur système mécanisé - AMM
Pizzaiolo snacking - PZS	Vendeur conseil en magasin - VCM
Serveur en restauration - SER	Préparateur de commande - PCO
Agent polyvalent de restauration - APR	Coffreur Bancheur - BAC
Agent magasinier - MAG	Réceptionniste - REC
Opérateur service rapide - OSR	Hydro technicien - SPA
Couvreur-zingueur - CZI	CACES (Logistique et BTP) – KCS
Agent d'entretien du bâtiment - AEB	Employé d'étage - EET
Agent de prévention et de sécurité - APS	Conducteur routier de marchandises - CPL
Assistant de vie aux familles - AVF	Boulangier - BGL
Ajusteur monteur de structures aéronaves - AMA	Peintre Industriel - PEI
Soudeur - SOU	Menuisier -MEN
Monteur câbleur fibre optique - MCF	



Catalogue modulable en fonction des opportunités d'insertion, de l'offre, des financements...

## Bloc-notes

Les volontaires stagiaires signent un contrat (voir tableau ci-après). Ils sont reconnus sous le double statut de stagiaire de la formation professionnelle et de militaire.

### LES VOLONTAIRES DU SMV

	Volontaire stagiaire VS (88%)	Volontaire expert VE (12%)
Prérequis	18 - 25 ans nationalité française résidant en métropole ou à l'étranger aucun diplôme requis	18 - 25 ans nationalité française résidant en métropole ou à l'étranger détenteur d'un <b>diplôme de niveau V</b> minimum
Solde (hors particularités régionales)	Solde spéciale 346€ brut	Solde spéciale 743€ brut
Statut	Militaire et stagiaire de la formation professionnelle	Militaire (volontaire des armées)
Internat	Internat 24/24, 7/7, nourris, logés, blanchis	
Durée du 1er contrat	38 semaines (8 mois 1/2) renouvelable jusqu'à 12 mois	12 mois renouvelable par période d'un an
Période probatoire	2 mois renouvelable 1 fois	3 mois renouvelable 1 fois
Durée des services	12 mois	5 ans
Avantages	1/4 place SNCF - couverture sociale - permis B gratuit 	
Formation	<b>Formation complète</b> (composante militaire, humaine, citoyenne et professionnelle) Formation professionnelle en milieu civil (400 heures maximum)	<b>1<sup>ère</sup> expérience professionnelle</b> , valorisation des compétences dans l'instruction à la conduit, le soutien, l'encadrement des volontaires stagiaires
Suivi	Accompagnement personnalisé et suivi + 6 mois après la fin du contrat	

**A l'issue de leur Service Militaire Volontaire, 82% des VS obtiennent leur permis de conduire, 97% un certificat de formation générale, 100% le certificat de Sauveteur Secouriste au Travail (SST). 86% obtiennent un CDD ou un CDI à l'issue !!**

Ce succès repose sur quelques principes simples : le **volontariat** (le jeune VS doit être véritablement volontaire et non poussé par un proche pour tenter une ultime expérience) ; l'**accompagnement** du personnel militaire encadrant, pas seulement pendant les phases initiales, mais aussi et surtout pendant la phase de formation professionnelle en assurant le lien et le suivi entre le centre de formation et le régiment.

Le service militaire volontaire a pour ambition **l'insertion sociale et professionnelle**. Il offre une **formation humaine** pour une jeunesse en perte de repères à la citoyenneté et à la société ainsi qu'une **formation professionnelle** pour permettre au volontaire d'acquérir les premiers gestes d'un métier. Le SMV est donc un outil performant d'**inclusion sociale** et territoriale pour de nombreux jeunes adultes de la république **en situation de rupture** mais en quête de structuration personnelle, professionnelle et citoyenne.



**ALORS ... Si tu es volontaire ...Si tu veux tenter l'expérience ...Si tu connais quelqu'un que ça pourrait intéresser ...N'hésite pas, lance-toi et souviens-toi ... « pas de bras ... pas de chocolat » !**

Le correspondant défense de Préguillac

## PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS

### A QUEL ARBRE CORRESPOND CHAQUE FEUILLE ?



Vos réponses :

### PARLEZ-VOUS LE LANGAGE DES SIGLES ?

Un sigle est un ensemble de lettres majuscules qui forme un mot servant d'abréviation. Nous y sommes tous confrontés, en voici un exemple :

*J'ai envoyé mon CV à la CDA pour avoir un RV avec le DRH en vue d'un CDI.*

*Traduction : J'ai envoyé mon curriculum vitae à la Communauté d'agglomération pour avoir un rendez-vous avec le directeur des ressources humaines en vue d'un contrat à durée indéterminée.*

## Coin Jeux

---

Retrouvez-vous la signification des sigles suivants ?

URSSAF	....	DIR	....	FAQ	....
TGI	....	RIB	....	CEDEX	....
RESE	....	OGM	....	BTP	....
PLU	....	NTIC	....		
CDA	....	RAID	....		
SDEER	....	SAV	....		
SAMU	....	SMS	....		

**A noter :**

TER signifie Train Express Régional,  
et non Train En Retard !

### MELI-MELO

Les lettres de différents hameaux de  
Préguillac  
se sont mélangées : rétablissez le bon ordre !

NALFTO	....
AMHETINEUCLA	....
IHVZDIAL	....
ESBIPIDO	....
NAPEVINRITOIELE	....
LILLACEA	....
XELLAVUOILSE	....
SCIPNERP	....

### PREGUILLAC FAIT SON CINEMA

A chacun de ces titres de films manque un élément très  
préguillacais :

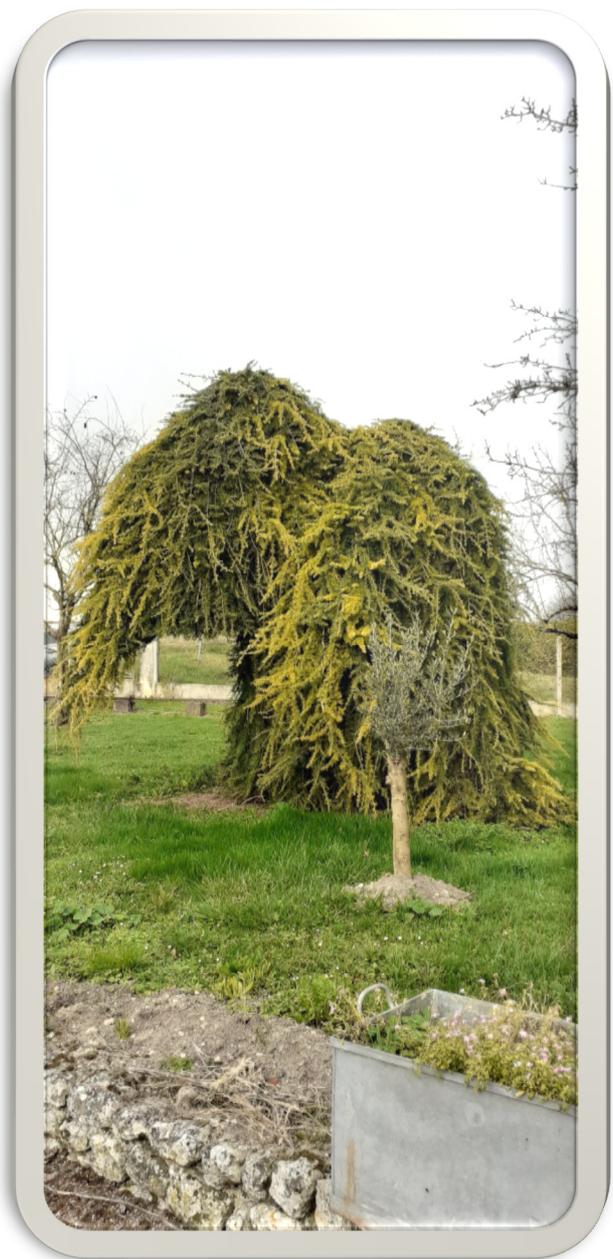
Que ..... soit faite	2010, réalisateur F Gary Gray
Haute .....	2021, réalisatrice S. Ohayon
..... rouge	2000, réalisateur B. Luhrmann
Le maître du .....	1928, réalisateur C.T. Dreyer
La belle au .... Dormant	1959, réalisateur C. Van Dier
C....s	2009, réalisateur J. Mostow

### PARLEZ-VOUS SAINTONGEAIS, ASTEUR ?

A quels animaux correspondent les noms suivants ?

Achet	....	Oueille	....
Canet	....	Pupup	....
Osia	....	Treue	....
Crapia	....	Jhau	....
Peurot	....		
Cheun	....		
Monia	....		

**MAIS OU SE CACHE CE MYSTERIEUX PERSONNAGE ?**



Tel que Sherlock Holmes, saurez-vous retrouver sa planque ?

# Médiathèque de Préguiillac

3, rue du Calvaire - 05.46.97.58.58 - [mediatheque.preguiillac@wanadoo.fr](mailto:mediatheque.preguiillac@wanadoo.fr)

Facebook /Messenger : Médiathèque Préguiillac



## J'ai 20 ans !

Octobre 2002 – 2022

A l'occasion des 20 ans de la médiathèque, des activités vous seront proposées tout au long du mois d'octobre.

Contes, kamishibai, ateliers créatif, exposition

Soirée anniversaire avec animation

Vendredi 7 octobre



## LIVRES en liberté

A quoi sert une boîte à livres...

Partager, plaisir de lire,  
découvrir...

La cabine sert uniquement à  
l'échange de livres tous publics,

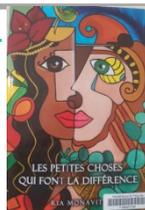
Nous constatons  
malheureusement trop de  
dépôts sauvages ...

**NON** aux jouets, jeux,  
vêtements, ils partent  
directement à la poubelle,  
dommage !!!

Nouveau roman de notre auteure Préguiillaise

Ria Monavit. *Envie de vous évader en Andalousie !*

Merci pour ce livre



## Les nouveautés

**Policiers** : *N'avoue jamais* de Lisa Gardner ; *Nouvelle Babel* de Michel Bussi ; *Noa* de Marc Levy ; *L'affaire Alaska Sanders* de Joël Dicker ; *Labyrinthe* de Franck Thilliez ; *Lucia* de Bernard Minier...

**Romans** : *La décision* de Karine Tuil ; *Numéro deux* de David Foenkinos ; *Regardez-nous danser* de Leïla Slimani ; *Reine de cœur* de Akira Mizubayashi ; *La ritournelle* d'Aurélié Valognes ; *Les douleurs fantômes* de Mélissa Da Costa ; *Mémoires d'une fourmi* de Bernard Werber ; *Des matins heureux* de Sophie Tal men ; *Les ravissantes* de Romain Puertolas ; *Une vraie mère ou presque* de Didier Van Cauwelaert ; *Le réveil* de Laurent Gounelle ; *Connemara* de Nicolas Mathieu ; *Tant que nous serons séparés* de Tamara Mc Kinley ; *Soixante secondes de bonheur* de Bruno Combes ; *La Déraison* d'Agnès Martin Lugand ; *Il nous restera ça* de Virginie Grimaldi ; *Le grand monde* de Pierre Lemaître....

**Jeunesse** : Sami et Julie ; Mortelle Adèle ; Dragon Ball ; Cupcake Girl ; Morde lire et toutes une collection de Milan Presse...

Pour l'été, des livres de poche sont mis à votre disposition dans l'entrée de la médiathèque.

La médiathèque est ouverte à tous, Préguiillais ou non, l'adhésion est de 1€ pour un an renouvelable, gratuit pour les enfants de -16 ans.

Vous pouvez emprunter

DVD, CD et LIVRES

Vous recherchez un livre... Réservez-le auprès de votre médiathèque avec le service SLEM de la Médiathèque Départementale.

Alors n'attendez plus pour nous rendre visite

## NOS HORAIRES

Mardi: 15h15 / 17h

Mercredi: 14h30 / 18h30

Vendredi: 16h15 / 18h30

Vacances

Toussaint / Hiver

Printemps

Mercredi: 14h30 / 18h30

Vendredi: 16h15 / 18h30

Vacances d'été

Mercredi - Vendredi :

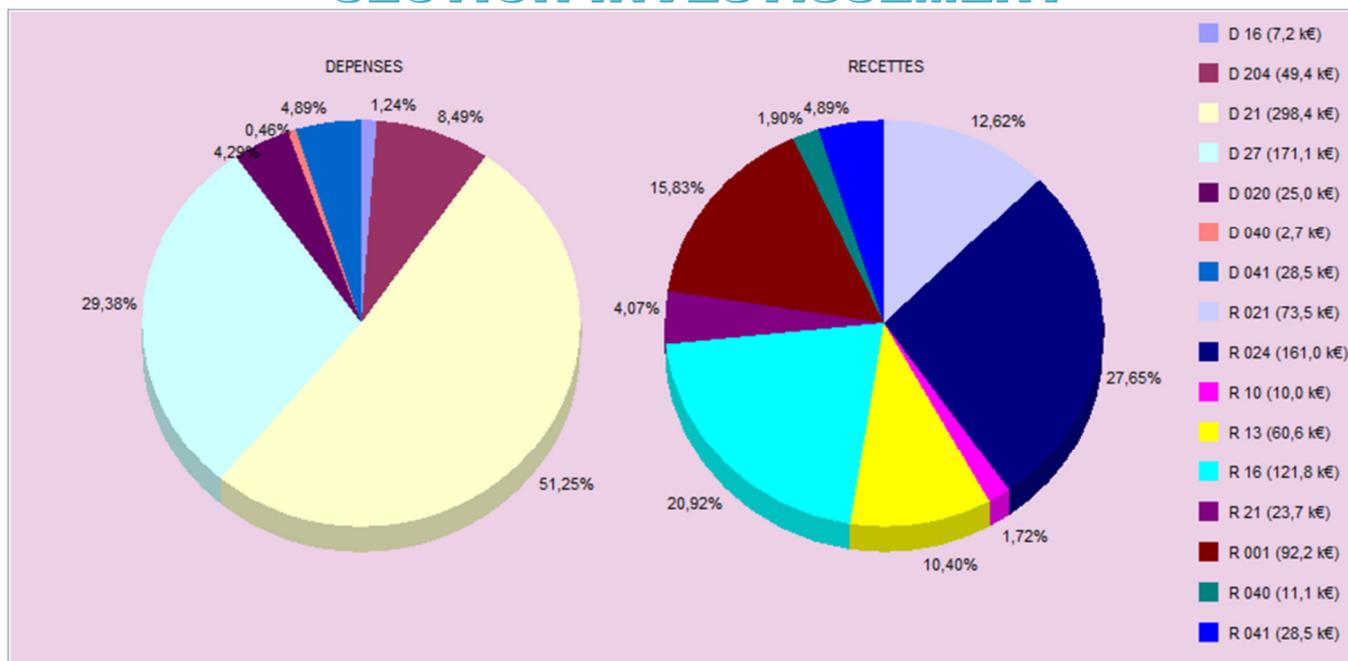
10h / 12h

Fermé

Vacances de Noël et août



## BUDGET PREVISIONNEL 2022 SECTION INVESTISSEMENT



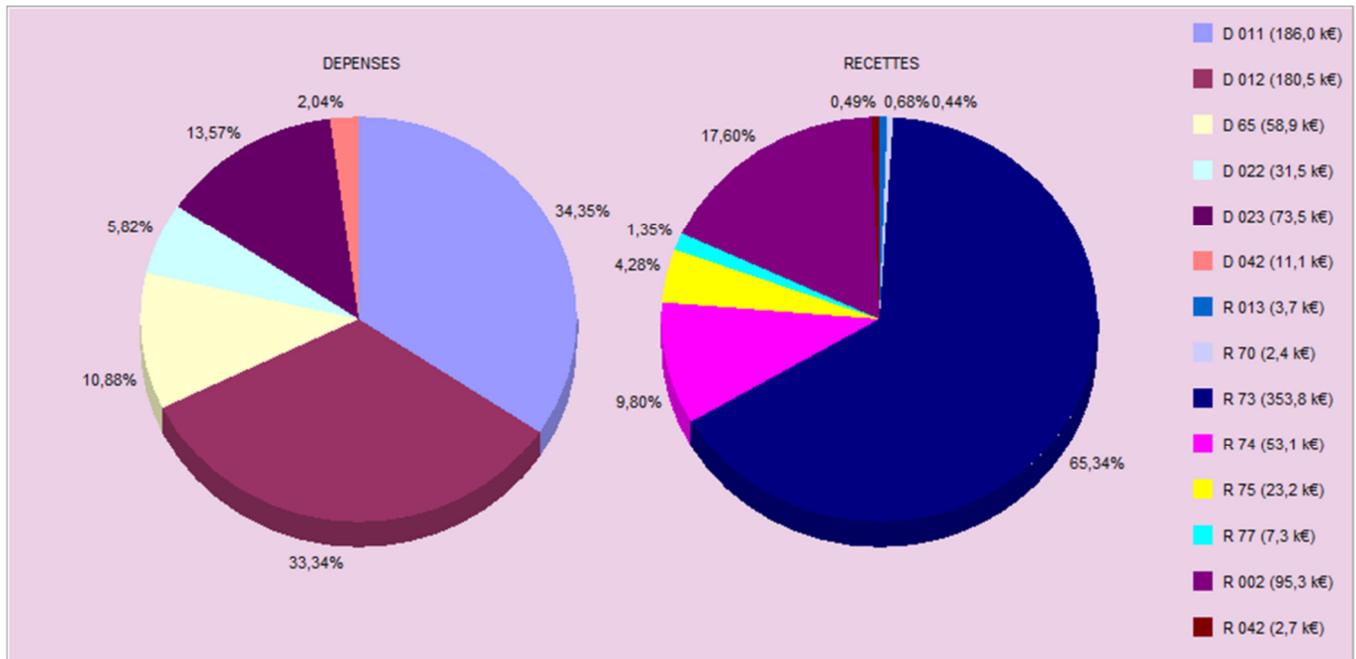
Dépenses d'investissement			
Chapitre	Désignation	Montant	Nature des dépenses
16	Emprunts et dettes assimilés	7 245,00	Cautions logements communaux - emprunt capital Syndicat Electrification
204	Subventions d'équipement versées	49 415,00	Aménagement rue Jean Giono - Transfert compétence eaux pluviales à la CDA
21	Immobilisations corporelles	298 426,50	Aménagement parking Clône Flanquet - Aménagement terrain zone compostage - Divers travaux voiries - Poteau incendie - achat matériel divers -
27	Autres immobilisations financières	171 086,50	Futur lotissement La Paquellerie - Transfert budget annexe lotissement
020	Dépenses imprévues	25 000,00	Dépenses imprévues
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 665,00	Travaux Régie ( Trottoirs PMR et coin douchette Clône)
041	Opérations patrimoniales	28 500,00	Modernisation lumières éclairage public
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>582 338,00</b>	

Opérations d'investissement		
Opération	Désignation	Dépenses
293	ACHAT COPIEUR - BANCS ET JARDINIÈRES MAIRIE - DECO NOEL - BROYEUR - REMORQUE - AUTOPORTEE - PANNEAUX SIGNALISATION	50 477,50
297	VOIRIE TRAVAUX PLURIANNUEL	50 000,00
289	AMENAGEMENT RUE JEAN GIONO	47 635,00
298	ACHAT TERRAIN OAP 2 PAQUELLERIE	45 000,00
296	AMENAGEMENT PARKING CLONE FLANQUET	30 000,00
300	ACHAT AUTOPORTEE	30 000,00
302	AMENAGEMENT SALLE ASSOCIATIVE	25 122,00

Recettes d'investissement			
Chapitre	Désignation	Montant	Nature des recettes
021	Virement de la section de fonctionnement	73 500,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	161 000,78	Futur lotissement La Paquellerie - Transfert budget annexe lotissement
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	FCTVA - Taxe aménagement
13	Subventions d'investissement reçues	60 576,00	Subventions Etat et Département liées aux travaux aménagement 2021 et 2022 (Chemin Croisette - remplacement 1/2 ferme école - modernisation éclairage public - poteau et citerne incendie)
16	Emprunts et dettes assimilés	121 819,00	Cautions logements communaux - Emprunt d'équilibre selon les dépenses réalisées en 2022
21	Immobilisations corporelles	23 702,00	Voie Maine au Chat - régularisation d'écritures
001	Excédent d'investissement reporté	92 190,22	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 050,00	Amortissement PLU et travaux de voirie Rue du Calvaire
041	Opérations patrimoniales	28 500,00	Part SDEER modernisation de l'éclairage public
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>582 338,00</b>	

# BUDGET PREVISIONNEL 2022

## SECTION FONCTIONNEMENT



Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Désignation	Montant	Nature des dépenses
011	Charges à caractère général	186 019,00	Fournitures - Combustibles - Energies - Entretiens divers -Maintenance - Assurance-Formations
012	Charges de personnel et frais assimilés	180 515,00	Salaires et frais assimilés - Charges patronales - médecine du travail
65	Autres charges de gestion courante	58 890,00	Indemnités - contributions aux organismes - subventions aux associations - transfert au CCAS
022	Dépenses imprévues	31 500,00	Dépenses Imprévues
023	Virement à la section d'investissement	73 500,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 050,00	Amortissement FLU et travaux Rue du Calvaire
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>541 474,00</b>	

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Désignation	Montant	Nature des recettes
013	Atténuations de charges	3 700,17	Remboursement indemnités journalières et assurance personnel sur salaire
70	Produits des services, domaine et ventes divers	2 405,00	Diverses locations ou produits des services et de gestion courante
73	Impôts et taxes	353 803,00	Taxes et compensation CDA - Taxes sur les pylones
74	Dotations, subventions et participations	53 086,00	FCTVA - dotations état - Compensations
75	Autres produits de gestion courante	23 200,00	Revenus des immeubles - diverses locations - divers entretiens courants
77	Produits exceptionnels	7 300,00	Amortissement FLU
002	Excédent de fonctionnement reporté	95 314,83	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 665,00	Travaux en Régie (trottoirs PMR et douchette bâtiment Clône Flanquet)
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>541 474,00</b>	

Les travaux en régie sont réalisés par les agents communaux.

Les écritures comptables sont transférées en section d'investissement pour la gestion du patrimoine et la récupération de TVA sur certaines fournitures.

## Echo municipal

---

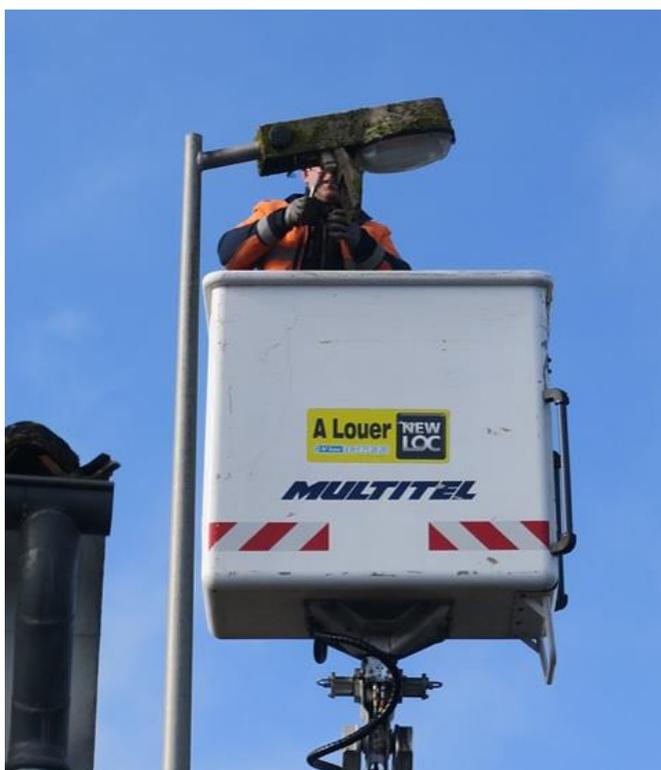
### Les travaux municipaux

L'équipe des **ouvriers municipaux** se compose aujourd'hui de 3 personnes. Hervé Faucon et Cédric Bourdin qui travaillent à temps plein + Aude Joulin en contrat à mi-temps depuis le mois de Mai. Les travaux réguliers périodiques et saisonniers se poursuivent, complétés par des « interventions » plus ponctuelles et ciblées. Cet article met l'accent sur quelques travaux marquants des six derniers mois.

L'**aménagement de l'entrée de la mairie** est désormais terminé. Un banc en pierre est venu compléter les bacs plantés d'arbustes et de plantes vivaces. Il faut maintenant laisser faire la nature et donner du temps aux végétaux pour grandir et se développer.



L'**éclairage public de la commune** a bénéficié d'une cure de jouvence. Les ampoules classiques ont été remplacées par les ampoules LED et les têtes de candélabres ont été changées presque partout. L'heure d'extinction de l'éclairage public a été avancé à 22H30.



## Echo municipal

---

Le **soutien technique du complexe scolaire** (école + cantine + ALSH) reste une préoccupation permanente de l'équipe. Les interventions sont régulières en matière d'entretien, de réparation ou de remise à niveau d'équipements.



Nettoyage des « extérieurs »



de l'ALSH



Allée bétonnée pour l'abri



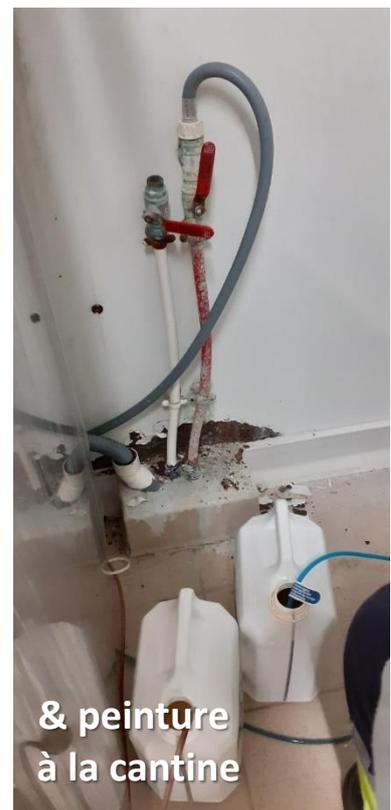
de jardin de l'ALSH



Hotte aspirante de la cantine



Nettoyage, étanchéification de zones abîmées



& peinture à la cantine

## Echo municipal

---

La mairie a mis à profit le changement de locataire de son **appartement rue du Vigneau** pour entreprendre des travaux avant que le nouvel occupant n'investisse les lieux.



Avec le printemps, les **espaces verts** font l'objet d'une attention saisonnière toute particulière.



# PRELUDES 2022 de l'Abbaye aux Dames

A Préguillac—Samedi 4 juin

En partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Saintes, notre commune recevait les « Préludes 2022 de l'Abbaye aux Dames » le samedi 4 juin dernier.

Formule changeante dans l'organisation et le déroulé de la journée, mais pas moins riche en qualité !



La diffusion de concerts pour les amateurs des siestes musicales et les repas pris en commun grâce aux deux Foods-trucks installés près du parvis de l'église ont été fortement appréciés par les personnes venues à l'occasion de cette manifestation.



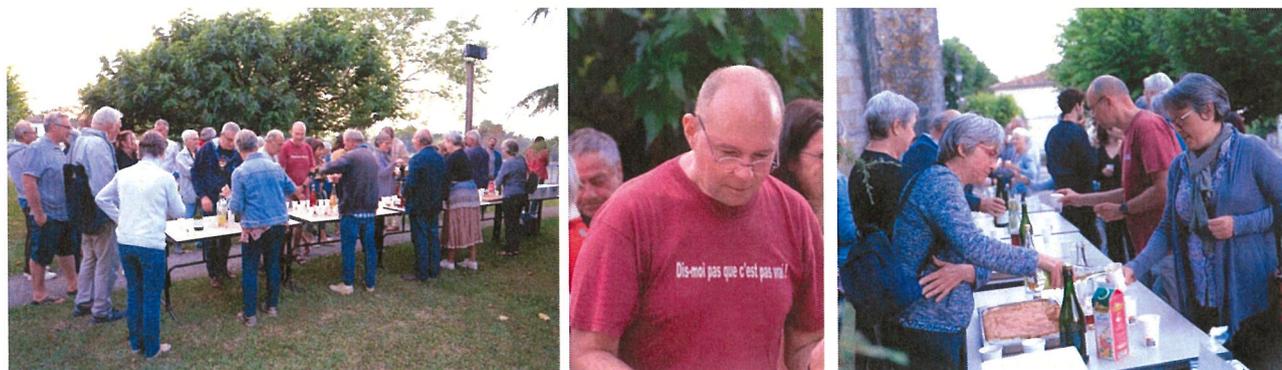
20h30, après les discours officiels, le quatuor à cordes « Gara Quartet » a interprété des morceaux choisis. Une heure de pur bonheur, d'un concert dans l'église Sainte Eulalie de Préguillac, où l'acoustique de ce lieu se prêtait parfaitement à l'ambiance musicale :

- J. Haydn, quatuor à cordes Hob III:33, n° 3 opus 20
- M. Canales, quatuor à cordes n°3 opus 1
- L. Boccherini, quatuor à cordes n°1 opus 8

Le jeu énergique et dynamique de ces 4 jeunes musiciens ne pouvait que ravir pleinement le public.

Selon son habitude, la Municipalité de Préguillac a invité les participants à un moment convivial et de partage.

A la sortie du concert, c'est au pied de l'église que chacun était attendu pour se régaler d'un bout de galette charentaise « faite maison » et de jus ou de pétillant de raisins des bons cépages de chez nous !



**La Municipalité remercie tous les bénévoles présents qui ont pris part à l'organisation de cette manifestation et qui en ont fait une réussite !**

# Echo municipal

## RESUMES DES CONSEILS MUNICIPAUX –DECEMBRE 2021 A MAI 2022

### RIFSEEP – VERSEMENT MENSUEL DE LA PART FIXE

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux :

Vu les textes de référence :

- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
- Loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative au dialogue social,
- Art 33 et 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale,
- Décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- Circulaire NOR RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
- arrêtés d'application aux corps de la Fonction Publique d'Etat

Vu l'avis du Comité Technique en date du 26 février 2018 relatif à la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire en tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) au sein de la commune.

Vu les critères d'attribution instaurés par délibération le 2 mai 2018, selon l'avis du Comité Technique du CDG17 en date du 26 février 2018.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 22 novembre 2021 relatif à la mise en place du RIFSEEP (complément)

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Maire propose au Conseil Municipal que la part fixe du RIFSEEP soit versée mensuellement. Les autres clauses de la délibération restent inchangées.

Après délibération, les Conseillers Municipaux donnent leur accord et décident d'instaurer le versement mensuel de la part fixe (IFSE) du RIFSEEP, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### **11 Pour**

Le Maire informe que Madame Faivre, secrétaire de Mairie, devait faire valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Pour le moment, elle repousse son départ à la retraite, à une date ultérieure.

### MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER POUR AJOUT COMPÉTENCE ACTIVITES ACCESSOIRES RELATIVES A LA DEMANDE ENERGIE ET PERFORMANCE ENERGETIQUE

Le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral N° 17-1107-DRCTE-BCL du 13 juin 2017, date de leur dernière modification

(la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le Comité Syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- à l'Article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « activités accessoires », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :

« sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet de modification des statuts du SDEER de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité Syndical le 13 avril 2021.

#### **11 Pour**

### SUBVENTION COMMUNALE POUR VOYAGE SCOLAIRE ENFANT DE PRÉGUILLAC SCOLARISÉ A COURCOURY

Le Maire donne lecture d'une demande, de la classe de CM2 de l'école de Courcoursy, pour subventionner un voyage découverte en mai 2022. Il présente le projet pédagogique et le budget établi.

Un tarif est évalué : 65 € par élève en tenant compte de la participation des familles, des communes de domiciliation des élèves, de la CDA, de la coopérative scolaire et de l'association des parents d'élèves.

Compte-tenu que l'une des élèves est domiciliée à Préguillac, l'école demande une participation de 65 € à la commune de Préguillac.

Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer à ce sujet. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité un versement de 65 € au profit de la coopérative de l'école de Courcoursy.

La dépense est prévue au BP 2021.

#### **11 pour**

### PROPOSITION INSTALLATION BORNE ELECTRIQUE

Le Maire rappelle l'exposé qu'il a déjà fait sur la possibilité d'installer une borne électrique sur la commune.

Plusieurs prises peuvent être envisagées avec un temps de charge plus ou moins long, cette option déterminant le prix de la prise.

A cela doit s'ajouter :

- 1 boîtier électronique intelligent permettant le raccordement au réseau WIFI pour localiser la prise, réserver et payer la recharge.

- 1 panneau de signalisation,

- 1 abonnement pour une Box internet qui permettra la liaison WIFI

Le Maire présente le tableau récapitulatif du prix de revient estimatif de l'installation d'une prise. Selon le temps de charge le coût varie de 940 € à 40 000 €.

Il ajoute que le propriétaire de la prise, en l'occurrence, la Mairie, mais ce peut être également un particulier, définit la disponibilité de la prise et le prix de la recharge.

La CDA subventionne une borne électrique par commune : 200 €

Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer sur l'éventualité de la pose d'une prise ou borne électrique sur la commune pour la recharge de véhicule.

D'une part, le temps de charge ne doit pas excéder 50mn l'idéal étant de 15mn. Le coût pour l'installation de l'une de ces deux prises reste encore trop élevé pour les élus.

D'autre part, Préguillac étant en retrait de la RD 137, les élus ne sont pas convaincus que les automobilistes fassent le détour pour venir recharger leur véhicule sur la commune d'autant qu'il n'y a aucune attractivité pour les faire patienter.

Quant aux Préguillacais qui ont une voiture électrique, ils ont prévu leur propre installation à leur domicile.

Après débat, les Conseillers Municipaux s'accordent à dire qu'ils reviendront certainement sur ce projet dans quelques années si les conditions d'installation et les besoins d'utilisation évoluent.

#### **11 contre l'installation d'une prise ou d'une borne électrique sur la commune.**

### VOIRIE

Le Maire présente le diagnostic de voiries établi par le Syndicat Départemental de la Voirie. Le tableau de reclassement date de 1999.

Des voies manquantes ont été signalées et rajoutées.

Il ajoute que le lotissement du Mégalthé étant achevé, il est envisagé que l'association gérant le lotissement rétrocède la voirie, à la commune.

Pour ce faire, une refonte du tableau de classement des voiries doit être envisagé.

Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer sur ces sujets :

- rétrocession de la voirie du lotissement du Mégalthé à la Commune : **11 Pour**
- refonte du tableau de classement de la voirie communale : **11 Pour**

### L'HEURE CIVIQUE « VOISINS SOLIDAIRES »

Le Maire donne lecture d'un courrier de l'AMF traitant du lancement de l'opération « L'heure civique » avec l'association « Voisins Solidaires ».

Il est demandé aux Communes de s'associer à cet appel de mobilisation solidaire et d'inscrire la Commune à l'Heure Civique. La démarche consiste à inciter les citoyens, par le biais d'affiches et d'information, à donner une heure par mois pour aider un voisin ou connaissance proche.

# Echo municipal

L'inscription se fait sur le site « lheurecivique.charente-maritime.fr »  
Après débat, les élus informent que la solidarité existe déjà sur notre village sans avoir eu recours au site. Cependant, les affiches seront apposées et l'information sera relayée sur la prochaine NI.

## **CONVENTION RELATIVE A L'ADHESION AU SERVICE RETRAITE DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES**

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service.

Considérant la nécessité de demander au Centre de gestion de traiter ce type de dossiers et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune de PREGUILLAC et cet établissement. Il s'agit d'un renouvellement, Préguillac étant déjà adhérente à ce service.

Le Maire précise que les dossiers sont préparés et constitués par la Mairie.

Il s'agit pour le Centre de Gestion d'une mission de vérification, faite ponctuellement, seulement à la demande de la Collectivité et facturée au cas par cas. Il rappelle que le dossier de Monsieur Giraudot, pour départ à la retraite anticipée pour invalidité, est en cours de réalisation. Vue sa complexité, il est probable que la Commune fasse appel à ce service.

Le Maire présente la convention valable pour 3 ans et donne les types de prestations ainsi que leurs tarifs :

- vérification des dossiers de retraite normale – Néant

- vérification des dossiers préalables à la retraite : 220 €

- vérification des dossiers carrières longue, invalidité : 340 €

- vérification autres dossiers : 100 €

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention d'adhésion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise et charge le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime. **11 Pour**

## **MODERNISATION DES LUMINAIRES EN VUE D'ECONOMIE D'ENERGIE** **Demande de dotations de l'ETAT – DETR / DSIL 2022 dans le cadre du développement des énergies renouvelables et transition énergétique**

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal leur volonté de réduire les dépenses énergétiques de la Commune. Pour cela, il est possible de moderniser les luminaires vétustes de certains candélabres de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la Commune. Les travaux consisteraient aux remplacements de :

- 35 des têtes vétustes existantes de lampadaires par des têtes avec lampes LED,

- 85 lanternes existantes équipées en source SHP par des sources LED.

Pour information :

1 Lampe classique = 100 watts

1 lampe LED = 50 Watts

Cette transition énergétique engendrera une économie d'énergie de 50 % sur la consommation électrique actuelle.

Les offres du SDERR se décomposent de la façon suivante :

Pour le remplacement des 35 têtes vétustes :

la totalité des travaux (fourniture et pose) s'élève à 16 291.60 € H.T.

Pour le remplacement des 85 têtes source SHP :

la totalité des travaux (fourniture et pose) s'élève à 12 117.86 € H.T.

**Soit un total pour l'ensemble des travaux de : 28 409.46 € H.T.**

Le Maire ajoute que dans le cadre des Grandes Priorités et du développement des énergies renouvelables et transition énergétique, il est possible de demander des dotations à l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), Depuis CERTINERGY peut également subventionner en partie les travaux d'économie d'énergie.

Les aides peuvent se résumer ainsi :

DETR : 7 220 € HT

SDEER : 14 240 € HT

CERTINERGY : 1 302 €

Part Communale : 5 682 €

Après avoir entendu l'exposé, les Conseillers délibèrent et décident de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de dotations communes DETR, pour la réalisation de ces travaux.

Les Conseillers Municipaux chargent le

Maire d'établir tous les documents et

dossiers afférents à cette décision.

La dépense sera prévue au BP 2022.

**11 Pour**

## **CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE**

Monsieur le Maire expose :

VU l'article L. 5221-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « Deux ou plusieurs conseils municipaux, organes délibérants d'établissements publics de coopération intercommunale ou de syndicats mixtes peuvent provoquer entre eux, par l'entremise de leurs maires ou présidents, une entente sur les objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et qui intéressent à la fois leurs communes, leurs établissements publics de coopération intercommunale ou leurs syndicats mixtes respectifs. Ils peuvent passer entre eux des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune. »

Les communes de THENAC, TESSON, PREGUILLAC, LES GONDS, COURCOURY et CHERMIGNAC ont décidé de s'inscrire dans une démarche de partenariat dans le cadre d'une entente intercommunale, appelé Comité, telle que visée aux articles L. 5221-1 et L. 5221-2

du code général des collectivités territoriales.

Cette entente entre les communes s'inscrit dans le cadre d'une convention à établir et qui a pour objet de fixer les modalités de collaboration des collectivités sur les plans techniques, financiers, organisationnels et humains.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création de l'entente intercommunale, appelé Comité, entre les communes de THENAC, TESSON, PREGUILLAC, LES GONDS, COURCOURY et CHERMIGNAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité la création de l'entente intercommunale, appelé Comité, entre les communes de THENAC, TESSON, PREGUILLAC, LES GONDS, COURCOURY et CHERMIGNAC. **11 Pour**

Le Maire ajoute que l'entente intercommunale n'a pas de personnalité juridique" Elle ne peut prendre de décision formelle" Ce sont les conseils municipaux de chaque commune qui entérinent les décisions par délibérations afin qu'elles puissent être exécutoires".

Tous les cas de figure non prévus dans la convention d'entente devront être étudiés par les cosignataires de l'entente et être entérinés par décisions des organes délibérants de chaque collectivité concernée"

Les conférences se réunissent valablement dès lors que la moitié plus un de ses membres en exercice est présente". Les décisions, formalisées sous la forme de comptes rendus, ne peuvent devenir exécutoires qu'après validation des conseils municipaux des collectivités membres et inscription des crédits nécessaires à leurs budgets"

L'entente peut être dissoute par délibération de ses membres (délibération concomitante du conseil municipal de chaque collectivité), sous réserve de respecter un préavis de 1 an notifié par lettre recommandée avec accusé de réception"

CONSIDERANT que les conférences sont composées de 3 membres de chaque collectivité, désignés par délibération de chacun des conseils municipaux pour la durée de leur mandat électif.

Il est proposé au Conseil de délibérer sur :

- la constitution d'une commission spéciale chargée de représenter la commune de PREGUILLAC aux conférences du CI avec les communes de THENAC, TESSON, PREGUILLAC, LES GONDS, COURCOURY et CHERMIGNAC,

- sur la désignation de 3 membres suivants au sein de ladite commission qui siègeront lors de la tenue des conférences :

- Raymond MOHSEN, Maire,

- Régis NÉGRIER, Maire-Adjoint,

- Yves-Marie AUBRY, Conseiller Délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité :

- la constitution d'une commission spéciale -la désignation des 3 membres suivants au sein de ladite commission. **11 Pour**

## **PARKING CLONE FLANQUET**

Monsieur le Maire rappelle le projet de l'aménagement d'un parking

# Echo municipal

supplémentaire sur le secteur du Clône Flanquet.

3 propositions et projets possibles :

- **Parking 1** : 1 900 m<sup>2</sup> environ – possible 50 places de parking

Terrain de l'ancienne décharge qui pourrait être aménagé en 2 parties avec 2 accès distincts :

- partie 1 en parking avec cheminement piétons pour se rendre à l'aire de loisirs,  
- partie 2 en stockage de matériel et engazonnement, séparée de la 1<sup>ère</sup> partie par une haie végétale.

Le terrain et la végétation existante sont un atout pour cacher le lieu de stockage. Mais sol instable de par son emploi antérieur, il doit être nettoyé et stabilisé.

- **Parking 2** : 1 700 m<sup>2</sup> environ – possible 90 places de parking

Terrain enherbé près de l'arborétum (échange parcellaire avec M. Tartault). L'accès est dangereux car situé dans le virage. Possible de laisser la parcelle en l'état pour un stationnement d'été mais un aménagement est obligatoire pour une utilisation à l'année. La réalisation d'un chemin piétons au bord de la voie serait aussi nécessaire pour se rendre en toute sécurité jusqu'au bâtiment existant.

- **Parking 1 et 2** : possible 140 places de parking.

Aménagement des 2 parkings, toutefois l'ensemble des Conseillers s'accorde pour déterminer que l'implantation de 30 places de parking suffit.

Si les élus souhaitent que le parking soit d'usage continu et en toute saison, tous les sols devront être stabilisés et aménagés quel que soit l'emplacement. Après avoir débattu et entendu les arguments de chacun, le Maire propose de définir l'emplacement du prochain parking :

- Parking 1 : Terrain ancienne décharge :

**6 Pour**

- Parking 2 : Terrain près de l'arborétum :

**4 Pour**

- Parking 1 et 2 : **1 Pour**

Après délibération, il est décidé majoritairement d'aménager le parking complémentaire au Clône Flanquet, sur le terrain de l'ancienne décharge situé entre l'antenne relais et l'aire de loisirs.

Les crédits nécessaires à cette réalisation seront prévus au BP 2022.

Le terrain en question va être rapidement nettoyé pour définir au mieux les emplacements des différentes zones : parking et lieu de stockage.

Il faudra établir le schéma de réalisation.

## AMENAGEMENT COUR MAIRIE – 2<sup>ème</sup> Phase

Le Maire présente les différentes propositions émises. 2 jardinières en plastique recyclé (petite et grande) identiques à celles déjà installées et de 3 ou 4 modules (40cm h x 50cm l x 1m L / module) de bancs de pierre provenant des carrières de Thenac.

La Commission a retenu l'aménagement suivant, schématisé par un croquis réalisé par Madame Raynal :

- 1 petite jardinière en arrière-plan placée entre la fenêtre et la porte de la salle de repos des agents,

- 1 grande jardinière placée au centre de la cour.

- 2 bancs composés de 2 modules, de chaque côté de la grande jardinière centrale. La disposition de cet ensemble marque une continuité de l'accès de la cour à la salle de réunions et de mariages.

Les espaces entre les premières jardinières et les bancs permettent l'accès d'un véhicule si besoin. L'ensemble bancs + jardinières, placés quasiment au centre de la cour comble l'espace. Les bancs ouvrent à la rencontre, incite à la convivialité, c'est un symbole d'échange et d'accueil.

Coût de cette 2<sup>ème</sup> phase :

- jardinière 104x99x104 : 1 113.60 € TTC

- jardinière 74x70x74 : 798.30 € TTC

- banc pierre 4 modules : 2 756.16 € TTC

(prix 2021 à réactualiser à la réception du devis 2022).

Soit un total TTC de 4 668.06 € TTC

La taille des pierres sera demandée de façon à ce que chaque module épouse correctement la pente du sol et que l'eau s'écoule correctement en bordure.

Les Conseillers Municipaux apprécient la vue d'ensemble et l'esprit recherché. Le projet a été bien étudié.

Toutefois certains pensent que le coût des matériaux supplémentaires est disproportionné pour notre village.

## **8 pour l'aménagement de la 2<sup>ème</sup> phase 2 contre l'aménagement de la 2<sup>ème</sup> phase - 1 abstention**

Il est donc décidé majoritairement, d'aménager la cour de la Mairie selon la deuxième phase de travaux ci-dessus.

Les crédits nécessaires à cet aménagement seront prévus au BP 2022.

## LOGEMENT LOCATIF 6 RUE DU VIGNEAU- FIXATION DU LOYER

Le Maire informe que l'occupant du logement communal locatif situé au 6 rue du Vigneau, a donné son préavis et libère l'appartement au 28 février 2022.

Compte-tenu du bon état de ce bien, le Maire suggère aux Conseillers Municipaux de le remettre en location dès le 1er mars 2022. Il propose de fixer le montant du loyer applicable au 1er mars 2022.

Il rappelle les caractéristiques du logement d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> environ :

- 2 chambres,
- 1 dressing-bureau,
- 2 toilettes (étage- RDC),
- 1 salle de bain,
- 1 cuisine, salon, salle à manger,
- 1 buanderie,
- 1 grenier.

En tenant compte des loyers pratiqués dans le secteur, les Conseillers Municipaux, décident de fixer le montant du loyer mensuel à 440 € charges non comprises. 11 Pour

## BATIMENTS COMMUNAUX- COMPTEURS ENERGIE

Rappel du décret tertiaire en vigueur (ou décret de rénovation) et notamment la loi de transition énergétique (article 17).

Il porte sur la réduction des consommations d'énergie et s'applique à l'ensemble des bâtiments à usage tertiaire dont la surface dépasse 1 000 m<sup>2</sup>.

Le premier objectif d'amélioration et de réduction des consommations d'énergie devra être atteint en 2030. Il s'agit là d'une obligation de résultats et non de moyens, en fixant une valeur à atteindre.

Les données des bâtiments récents seront en valeur absolue contrairement aux bâtiments moins performants, mais le choix revient aux déclarants.

Un recensement des bâtiments communaux a été fait.

La salle polyvalente est inférieure à 1 000 m<sup>2</sup>, il n'y a donc pas d'obligation pour ce bâtiment.

Les bâtiments situés sur un même site et qui atteignent conjointement une superficie de 1000 m<sup>2</sup> sont concernés. Le complexe scolaire et le centre de loisirs/médiathèque sont dans ce cas.

En conséquence, pour ces deux bâtiments, avant le 30 septembre 2022, des relevés de consommation énergétiques devront être saisis et déclarés sur la plateforme OPERAT (Site du Ministère de la Transition Ecologique).

Ces données seront basées sur une année « pleine » de référence. Elles reprendront les consommations en énergie du complexe scolaire et du centre de loisirs/médiathèque. L'année de référence est à définir par le déclarant entre 2010 et 2020 et sera la base de calcul pour atteindre les objectifs suivants

- 40 % de réduction des consommations d'énergie, en 2030

- 50 % de réduction des consommations d'énergie, en 2040

- 60 % de réduction des consommations d'énergie, en 2050

Les données doivent être basées sur des éléments concrets : comptages, factures etc...

Ce sont des états qui serviront à déterminer les performances énergétiques, la mise en place d'améliorations énergétiques et des consignes à suivre pour réduire la consommation de toutes les énergies.

Des compteurs d'énergie existent dans tous les bâtiments communaux mise à part la salle polyvalente. Ces compteurs ont une durée moyenne de vie de 10 ans. 2 compteurs ne fonctionnent plus et sont à remplacer au niveau de la chaufferie bois.

Le Maire présente, un devis :

- En chaufferie bois :

Remplacement de l'intégrateur : 774.36 € HT (929.32 € TTC)

- En sous station complexe scolaire :

Remplacement de l'intégrateur : 774.36 € HT (929.32 € TTC)

- En chaufferie salle polyvalente :

Fourniture et mise en place d'un compteur complet : 1 513.08 € HT (1 815.69 TTC)

Travaux facultatifs, la superficie de la salle étant inférieure à 1 000 m<sup>2</sup>. L'ajout de ce dispositif pourrait toutefois donner des éléments de comparaison sur plusieurs années et aider à la réflexion de réduction d'énergie dans ce bâtiment.

11 Pour

Les Conseillers Municipaux décident :

- le remplacement de 2 intégrateurs à la chaufferie bois et à la sous station du complexe scolaire pour un montant total de 1 548.72 € HT (1 858.64 € TTC)

11 Pour

- la mise en place d'un compteur énergie complet à la salle polyvalente pour un montant total de

1 513.08 € HT (1 815.69 € TTC)

8 Pour

3 Contre

Les crédits nécessaires à ces achats sont prévus au BP 2022.

## SECURITE INCENDIE

Les bâtiments communaux de type ERP (Etablissement Recevant du Public) tels que la salle polyvalente et le complexe

# Echo municipal

scolaire, doivent être situés à moins de 200 m d'un point d'eau incendie (PEI)

Les bornes incendies existantes situées rue Jean Giono et rue Sainte Eulalie ne sont pas suffisantes en volume d'eau et trop éloignées des bâtiments communaux, à couvrir, en cas d'incendie.

Dans le cadre du schéma de défense extérieure contre l'incendie et la sécurité incendie, le Maire informe qu'un Point d'Eau Incendie (PEI) doit être rajouté sur le secteur de la salle polyvalente.

A l'occasion de la rénovation du réseau d'eau potable qui va être réalisée au cours de l'année 2022, sur le secteur du Bourg et de la zone de la Mairie, il est possible d'ajouter un Poteau d'Incendie « rue de Perjus ». Cette borne couvrirait, en partie, les besoins en matière de sécurité incendie, pour le secteur.

Le Maire présente un devis de la RESE (Régie des Eaux 17) pour un Poteau Incendie DN 100.

Le raccordement sur réseau et le terrassement sont compris.

Montant des travaux (fourniture et pose) : 3 316.71 € HT (3 980.05 € TTC).

Le Maire précise que la pose de cette borne jouera sur l'ajout et le coût de la mise en place d'une bâche ou d'une citerne enterrée.

- Avec PEI, une bâche ou citerne de 60 m3 sera nécessaire

- Sans PEI, une bâche ou citerne de 120 m3 sera nécessaire

Les Conseillers donnent leur accord.

Parallèlement, le Maire rappelle que La Fontaine a été recensée en tant que Point d'Eau Incendie pour couvrir les 3 maisons du secteur « La Font Sud ».

Toutefois, il s'oppose à ce que ce PEI soit uniquement réservé à l'usage des Pompiers et maintient le droit de puisage aux riverains.

Il s'appuie sur l'expérience des anciens du village qui s'accordent à dire que ce point d'eau n'a jamais été à sec. Le volume d'eau / heure n'a toutefois pas été défini par un test que les pompiers pourraient réaliser.

Il ajoute qu'à l'occasion de la rénovation du réseau d'eau potable qui va être faite au cours de l'année 2022, sur le secteur de la Rue Jean Giono, il est possible d'ajouter un Poteau d'Incendie « rue Jean Giono ».

Il présente, un devis établi par la RESE (Régie des Eaux 17) pour un Poteau Incendie DN 100.

Le raccordement sur réseau et le terrassement sont compris.

Montant des travaux (fourniture et pose) : 3 316.71 € HT (3 980.05 € TTC).

Après délibération, les Conseillers Municipaux ne jugent pas utile de rajouter un PEI « rue Jean Giono ». 11 Contre

## ECLAIRAGE PUBLIC - REGLAGE DES HORAIRES D'EXTINCTION SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle la volonté du Conseil Municipal de réduire les dépenses énergétiques de la commune.

Pour ce faire, il propose de modifier la période de l'éclairage public.

Actuellement, les lampadaires s'allument à la tombée de la nuit et fonctionnent jusqu'à 23h45.

Compte-tenu de la faible circulation constatée dans les rues de Préguiillac après 22h30, il suggère que l'horaire d'extinction de l'éclairage public soit programmé à 22h30 pour l'ensemble des 10 circuits.

Il ajoute que de rapides calculs font apparaître que chaque ¼ d'heure éteint réduit de 4.8 % la consommation électrique, soit 24 % pour les 1h15 qu'il propose de réduire.

L'intervention du SDEER est nécessaire pour reprogrammer les horloges.

Il présente un devis d'un montant de 222.91 € TTC, comprenant :

- 1 déplacement pour réglage + un poste à régler : 86.00 €

- 8 postes à régler sans frais déplacement : 72.00 €

- application des coefficients de révision liés au marché pluriannuels : 27.76 €

- TVA sur l'ensemble : 37.15 €

Les Conseillers Municipaux décident l'extinction de l'éclairage public à 22h30.

## ECOLE – ENTREE ET SORTIE DES CLASSES A PREGUILLAC

Le Maire précise que les enseignantes réitèrent leur demande concernant la sécurisation de la voie publique au moment de la sortie et de l'entrée des classes. Certains véhicules se croisent à vive allure alors que des enfants sont sur la chaussée ou la place. C'est dangereux. Les élus proposent, à l'unanimité, la mise en place d'un panneau « sens interdit » sur la rue de Perjus, placé en bout de rue, en venant de La Poitevineière.

Le panneau comportera l'interdiction durant la période scolaire des entrées et sorties d'école :

le matin de 8h30 à 8h45,

le soir de 16h10 à 16h20.

La circulation ainsi à sens unique limitera les croisements de véhicules et évitera les dangers.

## AMENAGEMENT DE LA VOIRIE RUE JEAN GIONO

Le Maire rappelle la visite de Mme FAYS de la DID le 8 mars dernier concernant la rue Jean Giono et de ses différentes propositions d'aménagement de la voirie compte-tenu des relevés de comptages et de la circulation constatée sur cet axe.

Il rappelle les options et précise qu'il était entendu que les Conseillers y réfléchissent pour choisir entre :

### **Option 1 – création d'une porte d'agglomération**

✓ Pose de trottoirs à hauts rebords (environ 20 cm)

✓ Création d'une écluse en béton lumineux entre le N° 17 et le carrefour du Chemin Saint Jacques

✓ Aménagement d'un chemin piéton (prévu initialement sur la convention de travaux)

✓ Aménagement floral et arboré (prévu initialement sur la convention de travaux)

### **Option 2 – création de chicanes à l'entrée d'agglomération**

✓ Pose de chicanes à l'entrée de l'agglomération avec déplacement des panneaux d'agglomération

✓ Création d'une écluse en béton lumineux entre le N° 17 et le croisement du Chemin Saint Jacques

✓ Aménagement d'un chemin piéton (prévu initialement sur la convention de travaux)

✓ Aménagement floral et arboré (prévu initialement sur la convention de travaux)

### **Option 3 – création d'un îlot central à l'entrée d'agglomération**

✓ Aménagement d'un îlot central à l'entrée de l'agglomération avec déplacement des panneaux d'agglomération.

Ilot de 6 m de large nécessitant l'emprise sur terrains privés (bornage et achat de parcelles nécessaires)

✓ Création d'une écluse en béton lumineux entre le N° 17 et le croisement du Chemin Saint Jacques

✓ Aménagement d'un chemin piéton (prévu initialement sur la convention de travaux)

✓ Aménagement floral et arboré (prévu initialement sur la convention de travaux)

Après concertation les élus votent :

- **Option 1 – création d'une porte d'agglomération**

2 Pour

- **Option 2 – création de chicanes à l'entrée d'agglomération**

9 Pour

- **Option 3 – création d'un îlot central à l'entrée d'agglomération**

0 Pour

Le Maire prendra donc contact avec Mme FAYS pour lui signifier que les élus ont retenu l'option 2 (création de chicanes à l'entrée de l'agglomération) afin qu'elle puisse établir le chiffrage de ces travaux complémentaires qui sont à rajouter à la convention initiale.

## PAV (Point d'Apport Volontaire) situé rue de Perjus sur le parking du Cimetière.

Le bac des papiers n'est toujours pas remplacé. Le précédent a été cassé à la dernière levée. Depuis le fournisseur est en rupture de stock.

## REDEVANCE INCITATIVE

Les élus constatent l'augmentation de la redevance pour 2022 et le nombre de levées réduit à 12 à la place de 18 pour 2021.

Une note d'information était jointe à la facture mais beaucoup d'administrés n'en n'auront pas pris connaissance. Les élus craignent les réclamations en fin d'année.

La redevance a été modifiée pour faire la différence entre les foyers de 1 et 2 personnes. A partir de 2022, les foyers constitués d'une personne ont une redevance moindre.

Le Maire ajoute que compte tenu de la politique environnementale, les citoyens doivent s'attendre à une augmentation significative des redevances des ordures ménagères, tous les ans.

Il est important de faire le tri afin de réduire au maximum les déchets ménagers non recyclables.

## RESUMES DES CONSEIL COMMUNAUTAIRES – DECEMBRE 2021 A MAI 2022

### AFFAIRES SCOLAIRES

Le Maire rappelle que la carte scolaire est gérée par la CDA.

Les restaurants scolaires :

- Réorganisation de la restauration scolaire :

3 hypothèses :

N° 1 ) - 1 seule production dans une grande cuisine centrale et distribution des repas sur tout le territoire – liaison froide à réchauffer dans les écoles livrées.

Solution qui serait la plus économique et la plus simple une fois les investissements réalisés.

Coût estimé à 4 500 000 € (construction et véhicules de transport)

Le personnel nécessaire

- 65 agents nécessaires

(30 préparateurs + 35 agents de service)

- 30 agents qualifiés pour la préparation des repas,

- 1 personnel non qualifié par école pour réchauffer les plats,

L'avantage étant la préparation en liaison froide donc possibilité de confectionner les plats la veille ou l'avant-veille.

Cela faciliterait la planification de l'amplitude horaire des agents (8h – 16h).

N° 2 ) - 6 centres de productions répartis : Fontcouverte, Corne-Royal, Chermignac, 2 pôles sur Saintes et Préguiillac qui ferait 250 repas.

Agencement de la cantine actuelle à revoir (agrandissement)

- 71 agents nécessaires (préparateurs et agents de restauration), soit 6 de plus que l'hypothèse n°1

Les repas seraient transportés en liaison chaude.

N° 3 ) - laisser les choses comme elles sont actuellement. Préguiillac aurait également 250 repas à élaborer (école de Montils en complément des 170 repas déjà élaborés)

La question sera discutée à la prochaine commission des Maires.

### La gestion des photocopies dans les écoles

Le budget photocopies dépasse largement les estimations faites au moment du transfert de compétences.

La CDA souhaite mettre en place une nouvelle réglementation à partir de 2022 qui réduirait d'1/3 la consommation de photocopies. La CDA imposerait 2.5 copies par jour et par élève.

Le Maire informe qu'il a rencontré les enseignantes de Préguiillac à ce sujet qui lui ont expliqué leurs manières de procéder et leur besoin en copies. La suppression des manuels, les recherches sur internet, les inscriptions scolaires etc...nécessitent un certain nombre de photocopies qui ne pourra pas être réduit d'1/3.

Paradoxalement, il est prévu le remplace d'un ordinateur portable alors que l'enseignante n'en n'a pas fait la demande étant donné que celui qu'elle a actuellement fonction très bien.

La majorité des Maires contestent ce principe. Ils comptent revoir la question à leur prochaine réunion et défendre la position des enseignantes.

### COMMISSION EDUCATION SCOLAIRE

Compte-rendu de la réunion du 9 février dernier :

- très peu de débat de fonds, la réunion se résumant aux mêmes sujets et bilans depuis des mois.

- situation difficile liée au COVID et à l'absence d'agents,

- mise en place d'une politique de déprécarisation depuis février 2022, sous forme de titularisation des agents ou de contrats durables,

Pour les classes découvertes, la CDA finance 15 € par enfant et par jour, 1 seule fois dans l'année scolaire. 9 projets d'école ont été présentés : 19 000 € de participation.

Les tarifs scolaires et périscolaires ont augmenté de 4 %, justifiés par la hausse des denrées +4.8 %.

Les effectifs de l'année prochaine et les conséquences :

- 630 départs au collège

- 430 petites sections

200 élèves manquants. Ce chiffre est plus important que les années précédentes. Il est nécessaire de penser à une réorganisation des structures scolaires. Des fermetures de classes sont inévitables.

Un regroupement scolaire est mis en place à Chaniers, création d'un pôle éducatif à Pisany.

Les écoles de Luchat et La Clisse ferment.

Les cantines :

Mise en place d'une démarche contre le gaspillage en envisageant un système de réservations de repas.

Réservation = paiement (ceci réduirait les repas confectionnés malgré les absences d'élèves)

Les crèches :

Revoir l'organisation du personnel et la superficie des structures. 7m<sup>2</sup> / enfant.

Les agents auront un temps de formation hors présence des enfants

Campus connecté :

14 inscrits, dont 10 présents assidus.

Il reste des places pour la rentrée prochaine, jusqu'à 20 inscrits possibles.

### PLUI

La loi climat et résilience a l'objectif de mettre en place la nouvelle réglementation ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Cette ambition vise à lutter contre l'étalement urbain et protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers. Elle assurera la maîtrise foncière et mettra en œuvre les politiques de développements environnementaux.

Le ZAN doit être intégrée dans :

- le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires)

- Le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) – Les documents d'urbanisme en l'occurrence le PLU (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Pour le moment, au niveau national, il va être précisé ce qui est entendu par ZAN afin de réaliser les documents d'urbanisme en conformité avec cette nouvelle réglementation.

Compte-tenu de cette nouvelle disposition, le PLUI ne pourra pas être terminé en fin de mandat, en 2026, comme se l'était fixée la CDA. L'enjeu réglementaire étant :

- août 2023 maxi : délibérer pour évaluer, maintenir ou réviser le SCOT,

- août 2026 maxi : approbation du SCOT intégrant le ZAN,

- août 2027 maxi : approbation du PLUI en intégrant le ZAN.

Passés ces délais si les documents ne sont pas finalisés, les communes en PLU dont Préguiillac ne pourront plus délivrer d'autorisations d'urbanisme.

Compte-tenu de cette réglementation et du planning à respecter, le PLU de notre commune est valable jusqu'à août 2027.

### Fonds de concours

Le Maire informe que l'ordre du jour portera sur les fonds de concours octroyés aux Communes, la commission des finances ayant travaillé sur le règlement de cette aide.

En résumé, chaque commune peut prétendre à un fonds de concours de 50 000 €, par mandat, réparti en 1 ou plusieurs dossiers répartis en une ou plusieurs dossiers, pas plus de 1 par an. Les projets éligibles ne sont pas précis.

L'aide de la CDA ne pouvant pas être de + de la moitié des restes à payer, après déduction faite de toutes les subventions possibles pour le projet (DETR, Conseil Départemental, etc...)

### Les Capteurs de CO2

Le Maire rappelle que les contrôles de la qualité de l'air sont obligatoires, tous les 7 ans dans les locaux scolaires.

# Echo Communautaire

La pose de capteurs de CO2 ne l'est pas.

Par contre, si des capteurs sont mis dans les classes, les vérifications sont sous la responsabilité du Maire.

Il ajoute qu'en 2019 des analyses complètes ont été réalisées dans les locaux scolaires par la société Analyzair avec recherche également de présence de CO2. Elles étaient tout à fait correctes.

Il précise que l'Etat n'est toujours pas précis, ni dans ses demandes, ni dans sa participation financière quant à l'achat de capteurs de CO2.

Pour le moment il ne souhaite pas pousser plus loin les investigations.

## **PRELUDE AU FESTIVAL 2022**

Le Maire informe que la CDA en partenariat avec l'Abbaye aux Dames reconduit le « Prélude au Festival ». 7 communes du territoire de la CDA seront retenues pour accueillir cette manifestation, période entre juin et août. Les dates précises seront communiquées ultérieurement.

Quelques petits changements pour cette année :

- un budget de 28 000 € est prévu. La CDA et l'Abbaye aux Dames partageront les frais à part égale. Il couvre la rémunération des artistes et des techniciens, les installations techniques, le paiement de la SACEM et autres frais assimilés.
- Le pot de l'amitié servi à l'issue du concert restant à la charge de la Commune d'accueil ainsi que la restauration des artistes.
- Contrairement à l'année dernière, le concert sera diffusé en réel. Il s'agira de musiciens moyennement connus.

Le Maire rappelle que Préguiillac a accueilli le « Prélude au Festival » le 26 juin 2021. Il est suggéré de candidater une année sur deux.

Le Maire demande de se prononcer sur la candidature de la Commune pour 2022. **9 Pour – 2 Contre**

La Municipalité va donc postuler auprès de la CDA pour accueillir le « Prélude au Festival 2022 ».

## **NOUVELLES COMMISSION CDA**

A compter de ce mois de mars 2022, le Conseil Communautaire de la CDA a instauré un nouveau fonctionnement pour les commissions. Leur nombre passe de 7 à 19 commissions :

- 7 représentants siègeront pour la commune de Saintes
- 2 représentants pour la commune de Chaniers,
- 1 représentant indéterminé pour les autres communes du territoire de la CDA.

La liste des représentants n'est plus nominative.

Le Maire, dans la mesure du possible, souhaiterait qu'il y ait au moins 1 élu de la commune par commission. Il suggère de nommer un élu « fixe » même si la CDA stipule que l'élu est indéterminé. Ceci, afin que les affaires traitées soient toujours suivies par le même élu et de façon régulière.

Les Conseillers Municipaux approuvent.

1 Conseiller est désigné pour chaque commission :

- 1 Mobilité 1 : Philippe Body
- 2 Finances : Raymond Mohsen
- 3 Trvx bâtiments communautaires : Raymond Mohsen
- 4 Nouvelles Technologies de l'information et de la communication : Raymond Mohsen
- 5 Economie : Martine Mirande
- 6 Economie Sociale et Solidaire : Martine Mirande
- 7 Economie circulaire : Martine Mirande
- 8 Education, petite enfance : Philippe Baranger
- 9 Eaux : Régis Négrier
- 10 Randonnées-Flow vélo : François Abier
- 11 Milieux naturels : Régis Négrier
- 12 Déchets : Régis Négrier
- 13 Energie : Martine Mirande
- 14 Agriiculture : Régis Négrier
- 15 Habitat : Martine Mirande
- 16 Attractivité aménagement du territoire et urbanisme  
Céline Filliatreau
- 17 Tourisme A. GRENOT : Bernadette Lanternat
- 18 Solidarité / Santé : Céline Pelletier  
Solidarité / CISPDP-Politique ville : Céline Pelletier  
Solidarité / InsertionPH. JALLAIS : Céline Pelletier
- 19 Pompes Funèbres Inter Communales : Raymond Mohsen

Ils décident, qu'à réception des convocations, par le secrétariat de la Mairie, les documents soient transmis, dans un premier temps au délégué de la commission.

En cas d'empêchement de ce dernier, la convocation sera transmise à l'ensemble des Conseillers Municipaux afin que l'un d'entre eux puissent se rendre à la commission et en donne le compte-rendu par la suite. **11 Pour**

## **C. D. A. – COMMISSION ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – 5/05/2022**

Rappel de la définition : ESS (Economie Sociale et Solidaire) est un mode d'entreprendre pluriel et participatif avec une gouvernance démocratique. Il faut dégager des bénéfices qui sont réinvestis et des réserves sont obligatoires.

Différentes formes juridiques sont possibles pour élargir les possibilités des entreprises partenaires (création en 2014 selon la loi Hamon).

Depuis la création, 259 établissements sont engagés et 2 962 emplois créés dont 21.3 % viennent du Privé. Sur le plan National 14.3 %.

La CDA a créé 13.3 % d'emploi.

Le groupe d'entreprises est constitué d'associations, de privés, de banques, la COOP atlantique, de mutuelles etc... Leur priorité doit être un vecteur de développement pour la création d'emplois.

Par exemple :

- L'association Saint Fiacre qui a tout d'abord développé une activité de maraîchage, ensuite le garage solidaire, puis un développement dans le secteur paysager et actuellement la création d'un service de location de véhicules pour les personnes en difficulté notamment au RSA (Revenu de Solidarité Active).

25 emplois créés par cette association depuis sa création.

Elle possède un « Vivier de personnes employables » qui sont formées en 2 ans environ. Ensuite elles ont pour obligation de quitter l'association et trouver un emploi pérenne.

Les associations APMAC (location de matériel sono et dérivés pour spectacle) Heliscoop (consultants, infographistes, décorateurs, artisans), ReSantéVous (Réanchanter les 3<sup>ème</sup> âge, service de soins infirmiers à domicile, services de réadaptation), BigUp17! (ateliers partagés) EREQUASOL (régie de quartiers qui engage ses actions sur et en faveur du secteur Bellevue, Les Boiffiers à Saintes) adhèrent également à l'ESS.

Pôle Emplois, la Mission Locale, les Mairies, les actions sociales envoient les personnes à ces entreprises d'Economie Sociale et Solidaire. Chacune d'entre elles organise des journées « portes ouvertes » ce qui leur permet de se faire connaître et de présenter leur activité.

Des tiers lieux existent aussi avec antenne à Poitiers, Bordeaux, Saintes.

Chaque année, un appel à projet est fait par la CDA qui octroie 30 à 35 000 €.

En 2021 : le prix « Coût de cœur Citoyens » a été remis.

Le rôle de ces entreprises, des associations, des collectivités adhérentes à l'ESS est également d'organiser des tables rondes, des conférences et notamment :

- « **ESPRESSO** » un concept pour booster les entreprises et leur proposer une diversité de biens et de services.

- « **RICLESS** » rencontre de petites entreprises. Entrepreneurs de porteurs de projets, échanges et entraide. Concept qui se charge de tout le côté « administratif » des projets des entreprises.

Et d'autres...

En 4 ans, 21 lauréats dont 50 créations d'emplois.

Dans les projets à venir : créer une plateforme participative avec coopération entre la CDA, la Coop Atlantique et les Citoyens. L'idée étant d'être partenaires financiers à part égale pour participer aux actions à développer.

Une conférence aura lieu en juillet sur « les innovations sociales et pluralité ».

Une nouvelle commission aura lieu en septembre prochain.

## **Association TERDEV (TERrre et DEveloppement)**

Madame Dautry rencontrera Martine Mirande le 2 juin prochain à 14h00. Cette association est spécialisée dans l'écologie. Elle sensibilise les citoyens et propose à l'éducation et au développement durable, à l'écocitoyenneté. Cette association organise des ateliers de sensibilisation sur ces différents thèmes.

# Coin Jeux

## REPONSES AUX JEUX

### Promenons-nous dans les bois

1- Marronnier 2- chêne 3- tilleul 4- châtaignier 5- noisetier 6- noyer 7- platane

### Parlez-vous le langage des sigles ?

URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de la sécurité sociale et des allocation familiales
TGI	Tribunal de grande instance
RESE	Régie d'exploitation des services d'eau
PLU	Plan local d'urbanisme
CDA	Communauté d'agglomération
SDEER	Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural
DIR	Direction interdépartementale des routes
RIB	relevé d'identité bancaire
OGM	organismes génétiquement modifiés
NTIC	nouvelles technologies de l'information et de la communication
RAID	recherche assistance intervention dissuasion
SAV	service après-vente
SAMU	service d'aide médicale d'urgence
SMS	short message service
FAQ	foire aux questions
CEDEX	courrier d'entreprise à distribution exceptionnelle
BTP	bâtiment travaux publics

### Méli-mélo

NALFTO	La Font
AMHETINEUCLA	Le Maine au Chat
CIHVZEDALR	Chez Davril
ESBIPISO	Pied Bois
NAPEVINAITOIEL	La Poitevineière
LILLACEA	La Caille
XELLAVUOILSE	Les Olliveaux
EIPNERP	Perpine

### Parlez-vous saintonguais, asteur ?

Achet	ver de terre
Canet	canard
Osia	oiseau
Crapia	crapaud
Peurot	dindon
Cheun	chien
Monia	moineau
Oueille	mouton
Pupup	huppe
Treue	truie
Jhau	coq

### Préguillac fait son cinéma

Que <b>justice</b> soit faite	2010, réalisateur F Gary Gray
Haute <b>couture</b>	2021, réalisatrice S. <b>Ohayon</b>
<b>Moulin</b> rouge	2000, réalisateur B. Luhrmann
Le maître du <b>logis</b>	1928, réalisateur C.T. Dreyer
La belle au <b>Bois</b> Dormant	1959, réalisateur C. Van Dier
<b>Clônes</b>	2009, réalisateur J. Mostow

### Où se cache l'arbre mystérieux :

Au 29 rue du Vigneau.